

Tableau réponses observations mise à disposition du public du PCAET – Novembre 2020 – Février 2021

- Le PCAET de SQY est évolutif
- Toutes les actions ne peuvent être déployées dès la première année, les actions les plus longues qui impliquent plusieurs partenaires demandent plus de temps pour être mises en place.
- Il est possible pour tous les usagers du territoire de proposer de nouvelles actions, les propositions indiquées dans le cadre de la mise à disposition du public seront intégrées à esqymo et soumise au vote
- Le mise à disposition du public répond à l'obligation de mettre à disposition un certain nombre de documents techniques, SQY a traduit certains de ces documents comme le diagnostic en une synthèse de diagnostic afin de faciliter son appréhension mais ce n'est pas possible pour l'ensemble des documents techniques proposés.
- Le PCAET ne comprends pas l'ensemble des actions mises en place par SQY pour réduire nos émissions (GES et polluants atmosphériques), de nombreuses actions sont portées par d'autres documents cadres : PLHi, PLD, Contrat local de santé, Programme d'actions agricultures locales et circuits courts, contrat de ville, Les actions que portent ces documents ont aussi un impact de réduction des émissions et de facilitation d'adaptation au changement climatique
- Les actions du PCAET sont portés par les acteurs du territoire et non pas uniquement par l'EPCI, ce sont les actions de tous qui permettront d'atteindre les objectifs fixés. Tous les acteurs du territoire peuvent proposer et porter des actions.

Le tableau ci-dessous regroupe les remarques et les réponses apportées par l'agglomération selon 2 chapitres selon la légende suivante :

- Réponse apportée par Saint-Quentin-en-Yvelines aux remarques formulées par le public dans le cadre de la mise à disposition du public du PCAET, sous forme d'explications ou de justifications sans que cela ait d'impact sur le PCAET
- Réponse apportée par Saint-Quentin-en-Yvelines aux remarques formulées par le public dans le cadre de la mise à disposition du public du PCAET => intégration de proposition d'actions sur la plateforme ESQYMO

1- Remarques n'ayant pas fait l'objet de modification des documents du PCAET dont les justifications sont apportées

	sujet	demandes / remarque	auteur de la demande
1 8/11/20		<p>La question de l'électricité est complètement anecdotique en France, l'électricité est décarbonée à plus de 90%. Les nuisances environnementales et climatiques sont surtout liées aux transports (qu'on peut électrifier en partie) surtout dans nos banlieues où beaucoup de gens font du pendulaire. Il est dommage qu'on en soit encore à prôner "les énergies renouvelables" qui dans la plupart des cas, sont juste des éléments de communication bien pratiques pour les élus mais n'ont pas de rôle appréciable pour améliorer la situation (consultez Jean-Marc Jancovici, ou Cyrus Faranghi, ou de nombreux autres experts sur ces questions).</p> <p>Il faudrait un peu de cohérence et arrêter de construire des centres commerciaux et des quartiers pavillonnaires et se concentrer un peu sur l'économie circulaire, les pistes cyclables et les bus électriques. Également protéger les agriculteurs encore présents et ne pas soutenir plus d'urbanisation, qui deviendra rapidement insoutenable pour des raisons aussi bien climatiques qu'économiques.</p>	EMMANUEL FLORACC Habitant des Clayes-sous-Bois
		<ul style="list-style-type: none"> - Economie circulaire, protection des agriculteurs présents : Plan d'actions Agriculture locale et circuits courts 2019-2025 de SQY - Pistes cyclables : un schéma directeur cyclable est en cours d'élaboration par SQY - Bus électriques : c'est Ile de France Mobilités qui est propriétaire du matériel roulant, dans le cadre du plan bus 2025, l'objectif est de 100% de bus propres en zones urbaines pour améliorer la qualité de l'air. De nouvelles commandes de matériel roulant dont 800 bus électriques ou bio-gaz pour la Grande Couronne, et la transformation de dépôts de bus pour recharger les véhicules propres 	

2 – 9/11/20	Bonjour, je propose d'étudier la mise en place de QUOTA d'ENERGIE par CITOYEN, libellé en équivalent de CO2 consommé. Ainsi, année par année, chacun déciderait s'il privilégie un logement bien chauffé, un voyage intercontinental, l'usage d'un véhicule personnel plutôt que le transport en commun, la consommation de fruits/légumes hors saison, la consommation plutôt que la réparation/location/emprunt... Cela peut être considéré comme liberticide, mais nous avons déjà certaines entraves à notre liberté de circuler (vitesse limitée), de fumer (dans des lieux clos)... C'est peut être compliqué à mettre en œuvre à l'échelle d'une agglomération, mais il faut bien commencer qq part, et ce ne sont pas les états qui prendront l'initiative. Cela me paraît nécessaire afin que chacun comprenne qu'il agit au quotidien en faveur ou défaveur du climat et de la qualité de l'air. Un simulateur serait déjà une belle première étape. Il faudrait éviter que ce quota puisse être converti en euros car l'argent est accessoire face aux enjeux. Bon courage,	Anonyme
	Il est possible pour tous les usagers du territoire de proposer de nouvelles actions sur le site ESQYMO => mise en place d'un quota d'énergie par citoyen avec un simulateur	
3 – 9/11/20	Consultez les 150 propositions de la convention citoyenne pour le climat. Il y a beaucoup de très bonnes idées dans les propositions. Expérimentez en qq unes et ce sera déjà très bien.	Anonyme
	Il est possible pour tous les usagers du territoire de proposer de nouvelles actions, les propositions indiquées dans le cadre de la mise à disposition du public seront intégrées à ESQYMO et soumises au vote => n'hésitez pas à aller en proposer qui vous semblent pertinentes du fait de votre expertise citoyenne	
4 – 9/11/20	Des décisions lourdes d'impact sur les Climat/Air sont prises pour les permis de construire/démolir. L'agglomération pourrait proposer aux maires une concertation sur ces impacts, avant de sacrifier beaucoup au nom de l'attractivité du territoire. Il faut savoir reconnaître que notre agglomération est sise dans un bassin d'emploi très favorisé et que l'attractivité y est déjà très forte, comparé à moult agglomérations en France.	Anonyme
5 – 13/11/20	Comment savoir ce qui va être réellement fait ? Il n'y a pas le détail des fiches actions/projets dans la consultation. Sur ESQYMO, les fiches ne sont pas actualisées.	caroliba@hotmail.com
	L'ensemble des actions ne peut être déployé dès la première année. Le PCAET est un document vivant, durant les 6 ans il pourra donc y avoir de nouvelles actions proposées et intégrées, des actions qui du fait de la conjoncture ne pourront pas se mettre en place, des financements qui faciliteront l'élaboration de certaines actions. Les fiches se trouvent sur le site ESQYMO – dans la rubrique « Actions », elles sont mises à jour et des indicateurs permettent le suivi de leur avancement.	
6 – 13/11/20	Bonsoir, Alors que je voulais étudier le PCAET de SQY, je me rends compte que le plan d'actions n'est pas disponible sur le site de SQY. Seule, figure une liste des fiches actions. En approfondissant mes recherches, j'ai trouvé les fiches actions en ligne sur ESQYMO mais il s'agit d'anciennes versions datant de septembre 2018. Est-il possible que soient mises à disposition du public les fiches action à jour ? En vous remerciant par avance, Sincères salutations, Jean-Luc Manceau	Jean-Luc Manceau Habitant Montigny le Bretonneux
	Les fiches se trouvent sur le site ESQYMO – dans la rubrique « Actions », elles sont mises à jour et des indicateurs permettent le suivi de leur avancement.	
7 – 13/11/20	Bonjour, Il manque visiblement les documents correspondants au plan d'action et aux fiches détaillées comprenant les actions, les indicateurs à suivre, les moyens apportés... Pourriez vous svp les mettre à disposition (alors que la date limite de fin de consultation est assez proche) ? Merci.	Claudie Souché Habitante de Montigny le Bretonneux
	Les fiches se trouvent sur le site ESQYMO – dans la rubrique « Actions », elles sont mises à jour et des indicateurs permettent le suivi de leur avancement.	
8 – 14/11/20	sur l'action FP18-2 : favoriser le covoiturage. Le territoire se prête bien à la mise en place de "lignes" de covoiturage sur les grands axes. Déjà plusieurs expériences en France avec ECOV. Pouvez-vous regarder le potentiel de SQY, ce qui permettrait à la fois de réduire la congestion des axes les plus fréquentés sans renforcer les transports en commun, peu flexibles.	Thomas DOUCERAIN Habitant de Montigny le Bretonneux

		Voir présentation ECOV en pièce jointe (je n'ai pas d'action dans cette société)	
		L'application « Viago » déployée sur SQY comprend une information voyageur sur le covoiturage. Klaxit est également déployé sur l'agglomération. https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/fr/actualites/viago-l-application-mobile-pour-vos-deplacements-272	
9 – 14/11/20		FP19 : indemnité professionnelle vélo. Pouvez-vous préciser et mettre à jour cette action ? Préciser : aussi pour les salariés du privé ? (rien vu à ce jour dans mon entreprise) Mettre à Jour avec le nouveau plan vélo 2020 : forfait mobilité durables. Je suggère que SQY qui dispose d'un bon réseau de pistes cyclables aille au-delà de la loi. Par ailleurs, mise en place de parkings sécurisés gratuits (moyennant abonnement RER) pour les vélos dans toutes les gares	Thomas DOUCERAIN Habitant de Montigny le Bretonneux
		Quand on parle de « salariés » il s'agit des personnes travaillant dans le privé, c'est pourquoi il est également indiqué « agent » qui permet l'intégration des agents de la fonction publique. L'agglomération ne peut obliger les sociétés privés à déployer le forfait mobilité durables au sein de leur entreprise. La direction des mobilités organise régulièrement des forums mobilité dans des entreprises afin d'inciter à la pratique des mobilités actives dont le vélo. Le réseau de pistes et de voies cyclables s'étend tous les ans = 420km de pistes cyclables, depuis la fin du premier confinement, 4 liaisons cyclables dites « coronapistes » ont été déployées, représentant 43 km de liaisons cyclables facilement identifiables et desservant l'ensemble du territoire communautaire. La mise en place de parking sécurisés via abonnement RER (station Véligo) est une compétence de la Région. Il y a déjà à ce jour sur SQY = 4 gares de l'agglomération sont équipées de consignes Véligo.	
10 – 14/11/20		Je n'ai pas vu le lien entre les objectifs très généraux de réduction des émissions de GES avec les actions du PCAET. quel est le plan de marche chiffré pour chaque action, ainsi que les indicateurs de suivi de la progression ? Il me paraît indispensable de vérifier le réalisme et la part de chaque action, et que l'ensemble des actions sera suffisante pour atteindre les objectifs fixés	Thomas DOUCERAIN Habitant de Montigny le Bretonneux
		Il est difficile de quantifier la réduction en GES pour chaque action, et la réduction des GES sur le territoire de SQY est porté par tous les acteurs (collectivités, entreprises, citoyens, usagers), des actions permettant de réduire les GES sont comprises dans d'autres documents cadres. La réduction des GES se fera par la somme de l'ensemble des actions de réduction. Les objectifs finaux sont les objectifs régionaux, stratégie climat air de la Région. SQY suit l'évolution (augmentation ou diminution) des GES annuellement.	
11 – 14/11/20		SQY se voulant à la pointe de la lutte contre le réchauffement climatique, il me paraîtrait logique de se fixer des objectifs plus ambitieux que ceux de l'Île-de-France, ce qui ne semble pas le cas dans le PCAET actuel	Thomas DOUCERAIN Habitant de Montigny le Bretonneux
		C'est la Région qui est chef de file sur la thématique Climat/air/energie, c'est donc elle qui fixe les objectifs.	
12 – 14/11/20		Pouvez-vous préciser dans la FP3 à quoi correspondent les 16,7MWh et le gain de 5% cités ? 16,7MWh semble très très faible, c'est la consommation annuelle d'une maison chauffée à l'électricité. Il doit y avoir un problème d'unité 5% de gain entre quelles dates et pour quels postes ?	Thomas DOUCERAIN Habitant de Montigny le Bretonneux
		Le gain de 5% concerne les réductions de consommation sur une année, il n'y a pas de problème d'unité. Il s'agit des consommations des bâtiments communautaires. L'unité présenté est le mégawatt-heure et non le kWh.	
13 – 15/11/20		Donner envie à chaque individu de marcher, de se déplacer à vélo, d'utiliser les transports collectifs urbains ou le covoiturage. - Les trottoirs doivent être une priorité, les véhicules ne peuvent pas y stationner, les vélos (sauf enfants jeunes) et les trottinettes ne doivent pas y rouler. - Il faut aménager les trottoirs et les agrandir (penser aux personnes âgées, aux handicapés, aux poussettes...) - Il faut encourager la marche pour tous en toute sécurité. - Développer davantage des pistes cyclables sécurisées et reliées entre elles. - Faire en sorte que les horaires de train et de bus puissent mieux coïncider, (surtout en provenance de Paris Montparnasse et de la Défense). En dehors des heures de pointe, il faut souvent plus 20 minutes d'attente pour prendre un bus. - Le tarif d'un ticket de bus doit être plus attractif, (1,20 actuellement pour 2 kilomètres) - Ne plus donner d'autorisation de construire de nouveaux parkings, imposerait de réfléchir autrement à notre mode de déplacement. - Interdire toute publicité urbaine concernant les automobiles ou autre nuisant au réchauffement climatique, mais plutôt vanter les bienfaits d'une bonne paire de chaussures de marche. - Nous devons opter pour une limitation de vitesse en ville.	Catherine MOUTON Habitante de Montigny le Bretonneux

	<p>- Les trottoirs doivent être une priorité, les véhicules ne peuvent pas y stationner, les vélos (sauf enfants jeunes) et les trottinettes ne doivent pas y rouler. SQY dispose d'un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) qui lui permet de programmer les travaux de réalisation de trottoirs et de mise aux normes d'accessibilité le cas échéant. Les communes de SQY proposent les mêmes approches sur leur réseau viaire communal. Le pouvoir de police relève des Maires des communes concernées et il leur revient de faire respecter la réglementation en vigueur en matière de stationnement et de bon respect des usages sur les espaces publics.</p> <p>- Il faut aménager les trottoirs et les agrandir (penser aux personnes âgées, aux handicapés, aux poussettes...) La mise aux normes PMR des trottoirs le long des routes de gestion communautaire figure bien parmi les priorités de l'agglomération. Ces aménagements sont inscrits à la PPI de SQY. Les accès aux points d'arrêt du réseau de bus sont également traités progressivement par l'agglomération, en partenariat et cofinancement avec Ile de France Mobilités.</p> <p>- Il faut encourager la marche pour tous en toute sécurité. SQY encourage les modes actifs (marche et vélo) dans sa planification territoriale des déplacements, notamment via son PLD ou encore le Schéma Directeur Cyclable. Elle œuvre également au quotidien dans la sécurisation des déplacements grâce à un groupe sécurité routière transversal aux différents services de l'agglomération qui interviennent sur l'espace public de gestion intercommunale.</p> <p>- Faire en sorte que les horaires de train et de bus puissent mieux coïncider, (surtout en provenance de Paris Montparnasse et de la Défense). En dehors des heures de pointe, il faut souvent plus 20 minutes d'attente pour prendre un bus. SQY veille à traiter au mieux les correspondances entre les bus et les horaires de train et à ajuster les grilles horaires de son réseau SQYbus lorsque ceux des trains sont modifiés par la SNCF ou la RATP. C'est en effet un enjeu majeur pour permettre le report modal de la voiture vers les transports en commun.</p> <p>- Ne plus donner d'autorisation de construire de nouveaux parkings, imposerait de réfléchir autrement à notre mode de déplacement. Le PLD de SQY n'oppose pas les différents modes de transports entre eux mais vise à proposer une politique multimodale adaptée aux besoins et contraintes de chacun. C'est la raison pour laquelle il propose aussi des actions de créations de parkings relais dans les gares du territoire, afin de favoriser le report modal et éviter le recours à l'autosolisme sur les trajets du quotidien. Cette politique permet de désengorger les routes d'Ile de France et d'agir efficacement sur la pollution et la sécurité des déplacements.</p> <p>- Développer davantage des pistes cyclables sécurisées et reliées entre elles. => Le réseau de pistes et de voies cyclables s'étend tous les ans = 420km de pistes cyclables, depuis la fin du premier confinement, 4 liaisons cyclables dites « coronapistes » ont été déployées, représentant 43 km de liaisons cyclables facilement identifiables et desservant l'ensemble du territoire communautaire.</p> <p>- Le tarif d'un ticket de bus doit être plus attractif, (1,20 actuellement pour 2 kilomètres) = c'est Ile de France Mobilités qui a la compétence concernant les tarifications des titres de transport. L'agglomération n'a pas la main.</p> <p>- Interdire toute publicité urbaine concernant les automobiles ou autre nuisant au réchauffement climatique, mais plutôt vanter les bienfaits d'une bonne paire de chaussures de marche.= Le règlement local de publicité intercommunal (RLPi) - Ce document-cadre qui devrait entrer en application début 2021 concernera l'ensemble des douze communes. Son objectif : limiter l'impact de la publicité extérieure et de la pollution visuelle qu'elle peut engendrer. https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/fr/nos-actions/amenager-l-agglomeration/le-reglement-local-de-publicite-intercommunal-rlpi</p> <p>Il est possible pour tous les usagers du territoire de proposer de nouvelles actions, les propositions indiquées dans le cadre de la mise à disposition du public seront intégrées à ESQYMo et soumise au vote => Nous devons opter pour une limitation de vitesse en ville.</p>	
14 – 16/11/20	Pourquoi ne retrouve-t-on aucune action sur les 2 EnR qui ont été évaluées comme ayant le plus de potentiel sur le Territoire : PAC et géothermie ?	Thomas DOUCERAIN Habitant de Montigny le Bretonneux
	<p>Les actions concernant le déploiement des ENR sur le territoire demandent la collaboration de plusieurs acteurs et des études complémentaires doivent être mises en place. Concernant la géothermie (en profondeur), le plus gros gisement se situe sur une zone protégée (plaine de Versailles). Le déploiement des ENR&R est étudié lors des opérations d'aménagement portées par l'agglomération.</p> <p>L'ALEC SQY accompagne les habitants pour la rénovation thermique de l'habitat et le déploiement du photovoltaïque dans ce cadre.</p> <p>Le déploiement d'ENR&R demande des budgets conséquents, les actions peuvent donc prendre plusieurs années à se mettre en place.</p>	
15 – 16/11/20	L'action 2 de la FP6 traite de projets biogaz et Power-To-Gas. Hors ces technologies, même si elles sont à la mode dans les médias, ne semblent pas avoir de gros potentiel sur le territoire selon votre propre évaluation. En particulier, le Power-To-Gas n'a d'intérêt que lorsque la production d'EnR dépend de sources intermittentes (solaire, éolien). Hors ces énergies ne représenteront qu'une part minime de la consommation d'électricité sur le territoire (moins de 3%) et seront donc consommées immédiatement sans besoin de stockage.	Thomas DOUCERAIN Habitant de Montigny le Bretonneux
	<p>Le titre de la fiche est « être territoire d'expérimentation pour un projet innovant gaz », il est indiqué la possibilité d'étudier la faisabilité de projets biogaz et power-to-gas. Le PCAET se déroulant sur 6 ans, d'autres technologies pourront être étudiées.</p> <p>Actuellement l'agglomération de SQY est partenaire d'une étude de potentiel de méthanisation en lien avec les agglomérations Communauté Paris Saclay et Versailles Grand Parc conduite par l'EPAPS (Etablissement d'Aménagement Paris Saclay).</p>	

<p>16 17/11/20</p>	<p>Le plan présenté (enjeux, objectifs et gouvernance) est certainement le résultat d'un travail conséquent technique et de coordination d'acteurs convaincus et associations écologiques.</p> <p>Mais il ne montre pas comment l'Intercommunalité va remplir sa mission de mobilisation et coordination des acteurs ; un tel plan ne peut réussir qu'avec une mobilisation des entreprises, des habitants et de tous les acteurs de la Communauté d'Agglomération (CA) y compris les élus et administratifs.</p> <p>La CA doit informer, convaincre et aider les entreprises à agir dans leurs périmètres (locaux, métiers et employés). Elle doit aussi convaincre les habitants de leur capacité d'action : rénovation, mode de vie, ...</p> <p>Il s'agit bien de convaincre que c'est l'intérêt de tous d'agir rapidement et efficacement pour bénéficier d'un meilleur cadre de vie (habitat, locaux, qualité de l'air, protection de la nature, ...) plutôt que de subir le réchauffement climatique (inondations, canicules, agression sur la nature, ...)</p> <p>Convaincre c'est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • montrer aux habitants la pertinence d'une rénovation sérieuse plutôt qu'à minima avec 1euros (un absurde gaspillage !), les renseigner sur les nombreuses aides financières et leur expliquer le « retour sur investissement » rapide, • montrer qu'il y a plus efficace que la climatisation, • encourager les habitants à agir et valoriser leurs biens immédiatement, mais ne pas le laisser faire aux générations suivantes, • rappeler aux entreprises leurs responsabilités environnementales, • leur montrer la possibilité de valoriser leur patrimoine (ombrières sur parking, panneaux solaires sur leurs toits, ...) <p>C'est aussi agir pour montrer l'exemple dans son domaine de compétence : rénovation des bâtiments publics, fluidifier le trafic routier, renforcer l'efficacité du transport public, ...</p> <p>Ce plan ne dit rien de ce que prévoit la CA pour assurer sa mission principale MOBILISER et COORDONNER!</p> <p>Des solutions existent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des canaux d'échanges entre acteurs : forums spécialisés co-animés par CA et entreprises, • Communiquer sur les progrès et réussites, • Lancer des projets de valorisation des richesses de SQY : géothermie, déchets, agriculture, ... • S'assurer du sérieux des entreprises qui déploient les solutions techniques (agrément ?), • Organiser les achats groupés de matériaux, • ... <p>Il faut transformer ce plan en projet de mobilisation de tous les acteurs du territoire sans utiliser le mauvais argument du coup financier mais plutôt en voyant l'intérêt de l'investissement !</p> <p>Les habitants comme les entreprises sont prêts à un engagement proactif ambitieux ; ils ont besoin d'être éclairés et encouragés : c'est le rôle de la Communauté d'Agglomération.</p>	<p>Ajh78@laposte.net</p>
	<p>Le PCAET est en effet porté et piloté par SQY, mais d'autres plans et projets permettent d'atteindre les objectifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des canaux d'échanges entre acteurs : forums spécialisés co-animés par CA et entreprises, => des forums en collaboration avec les entreprises sont déjà mises en place (logement, mobilité, ..), les PDIEs sont mis en place par SQY en relation avec les entreprises et la CCI. • Communiquer sur les progrès et réussites, => tous les mois dans le Sqymag et dans les magazines communaux, sur le site de SQY.fr et des communes de l'agglomération. • Lancer des projets de valorisation des richesses de SQY : géothermie, déchets, agriculture, ... => voir plan d'actions agriculture locale et circuits courts • S'assurer du sérieux des entreprises qui déploient les solutions techniques (agrément ?), => L'ALEC SQY a une mission de service public auprès des habitants de SQY (propriétaires individuels et copropriétés). Elle met en place le conseil FAIRE, la plateforme RepereHabitat mais également de nombreuses actions de sensibilisation auprès des habitants et des usagers du territoire • Organiser les achats groupés de matériaux, => ceci n'est pas de la compétence de SQY. Vous pouvez proposer cette action sur le site ESQYMO • ... 	
<p>17 – 17/11/20</p>	<p>La SNBC donne l'objectif de réduction de 49% de la consommation énergétique des bâtiments en 2030 et -28% pour les transports.</p> <p>Les objectifs du PCAET ne semblent pas alignés sur la SNBC : on peut lire dans les objectifs stratégiques (p17):</p> <p>"Pour 2030, le territoire a pour objectif d'avoir diminuer de moitié la dépendance aux énergies fossiles et nucléaires par rapport à 2015, via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réduction de près de 20% des consommations énergétiques - La multiplication par 2 de la quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire 	<p>Thomas DOUCERAIN Habitant de Montigny le Bretonneux</p>

	<p>francilien</p> <p>- La multiplication par 3 de la part globale des ENR dans les consommations énergétiques"</p> <p>Le PLD semble encore moins ambitieux avec "pour objectifs de diminuer le volume de déplacements automobiles de 2%".</p> <p>Avez-vous prévu une mise à jour des objectifs ?</p>																													
	<p>Les objectifs suivis évoluent suivant l'évolution des réglementations. Le PCAET s'aligne sur plusieurs réglementations et plans, en effet tout dépend de la perspective.</p> <p>Le chef de file de la politique Air Energie Climat est la Région, c'est pourquoi lors de son élaboration le PCAET s'est basé sur les objectifs du SRCAE (schéma régional Air Energie Climat) que vous avez retrouvé dans les documents mis à consultation du public.</p> <p>A ce jour les objectifs :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Consommation Energétique</th> <th>2020</th> <th>2030</th> <th>2050</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2018 – Régional – Plan Energie climat (base année 2015)</td> <td></td> <td>-20%</td> <td>-40%</td> </tr> <tr> <td>2015 – Loi TECV (base année 2012)</td> <td></td> <td>-20%</td> <td>-50%</td> </tr> <tr> <td>2012 – SRCAE (base année 2005)</td> <td>-20%</td> <td></td> <td>-55%</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>2020 SRCAE 2012</td> <td>-28% de 2005</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2030 SNBC 2020</td> <td>-28% transports/-49% bati/-19% agri/ -33% elec/-35% indus de 2015</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2050 SNBC 2020</td> <td>-100% transports/-100% bati/-46% agri/-100%elec/ -81% indus de 2015</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Consommation Energétique	2020	2030	2050	2018 – Régional – Plan Energie climat (base année 2015)		-20%	-40%	2015 – Loi TECV (base année 2012)		-20%	-50%	2012 – SRCAE (base année 2005)	-20%		-55%	2020 SRCAE 2012	-28% de 2005			2030 SNBC 2020	-28% transports/-49% bati/-19% agri/ -33% elec/-35% indus de 2015			2050 SNBC 2020	-100% transports/-100% bati/-46% agri/-100%elec/ -81% indus de 2015			
Consommation Energétique	2020	2030	2050																											
2018 – Régional – Plan Energie climat (base année 2015)		-20%	-40%																											
2015 – Loi TECV (base année 2012)		-20%	-50%																											
2012 – SRCAE (base année 2005)	-20%		-55%																											
2020 SRCAE 2012	-28% de 2005																													
2030 SNBC 2020	-28% transports/-49% bati/-19% agri/ -33% elec/-35% indus de 2015																													
2050 SNBC 2020	-100% transports/-100% bati/-46% agri/-100%elec/ -81% indus de 2015																													
18 – 23/11/20	<p>J'ai essayé de consulter le dossier du PCAET mais il s'avère que c'est extrêmement difficile, en tous cas pour avoir une vue globale.</p> <p>Il n'y a pas de sommaire des documents, seulement des noms de fichiers classés par ordre alphabétique.</p> <p>Il y a une grande confusion entre le site Esqymo et le PCAET.</p> <p>Il y a beaucoup de liens externes qui ne permettent pas de situer facilement le périmètre du document.</p> <p>Quand au site de dépôt des observations, je suis finalement passé par un moteur de recherche pour le retrouver.</p> <p>Je doute que les services de l'Etat et la MRAE aient pu forger leur appréciation à partir d'une telle confusion de documents électroniques. J'ai donc essayé de disposer comme eux d'un document papier rassemblant toutes les pièces du dossier. Malheureusement ce document qui existe peut-être au siège de l'agglomération, n'est pas consultable, les locaux étant fermés au public en période de confinement. J'ai cherché à obtenir un rendez-vous par téléphone, mais après cinq ou six interlocuteurs différents que l'accueil a aimablement déniché pour moi, personne n'avait connaissance du PCAET. Ceci est quand même un peu étonnant pour un document transverse, censé conduire une partie des actions de l'agglomération.</p> <p>Je n'ai jamais vu un dossier électronique aussi confus. Il me semble totalement inexploitable pour le grand public, ce qui a mon avis entache cette consultation d'une irrégularité sur le plan juridique.</p> <p>Sur le fond, on remarque que certaines fiches projet sont obsolètes. Le cadastre solaire cité dans la Fiche projet 6 action 3 a déjà été réalisé par la Région Ile de France.</p> <p>D'autres sont incomplètes. Pour la Fiche projet 4 action 2 : Créer une Maison de l'Habitat et de l'écocitoyen N'était-ce pas le rôle de la Maison de l'environnement qui a été fermée par l'agglomération ?</p> <p>Si certaines fiches sont plus construites à l'aide d'intervenants extérieurs, on a le sentiment que l'agglomération ne porte pas du tout le Plan et que celui ci va finir dans un placard, ce qui est quand même triste.</p>	Laurent Dané Habitant Montigny le bretonneux																												
	<p>La mise à disposition du public en novembre n'avait pas permis de pouvoir donner un accès physique aux documents car l'hôtel d'agglomération était fermé, dans le cadre du confinement mis en place pour faire face à la crise sanitaire.</p> <p>Afin de pouvoir donner l'opportunité à tous d'avoir accès aux documents y compris de manière physique, nous avons mis en place une deuxième mise à disposition du public, avec possibilité de prise de rendez-vous pour consultation de la version papier du 1^{er} février 2021 au jeudi 4 mars 2021 inclus.</p> <p>Délibérations des deux mises à disposition du public :</p> <p>https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/sites/default/files/2020-11/D%C3%A9lib%C3%A9ration%20mise%20en%20consultation%20public%20PCAET.pdf</p> <p>https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/sites/default/files/2021-01/DEL%2017_12_2020%20PCAET%20Nouvelle%20mise%20%C3%A0%20dispo%20-%20janvier%202021.pdf</p>																													

19 27/11/20		<p>L'Agglomération de SQY se prêtant bien au vélo (globalement plat, peu de distance à parcourir au sein d'une même commune, réseau cyclable bien développé), je propose de remplacer les véhicules de fonction par des vélos de fonction (au pire un VAE ou un scooter électrique).</p> <p>Cette proposition trouverait toute sa place dans la FP20, dans le cadre du Plan de Déplacement d'Administration. La démarche pourrait être ensuite être étendue aux entreprises privées avec subvention de l'Agglomération.</p> <p>Ce type d'initiative a déjà été lancée avec succès, voir article joint. A SQY, elle pourrait s'appuyer sur la vélostation.</p>	Thomas DOUCERAIN Habitant de Montigny le Bretonneux
		<p>Il est possible pour tous les usagers du territoire de proposer de nouvelles actions sur le site ESQYMO => remplacer les véhicules de fonction par des vélos de fonction (au pire un VAE ou un scooter électrique) PDA + subvention de SQY auprès des entreprises pour faciliter le remplacement</p>	
20 – 28/11/20		<p>Quoi faire pour impliquer les habitants dans la réussite du PCAET (Supervision et décision)</p> <p>Un constat : le PCAET, comme d'autres plans est chargé d'axes d'amélioration et de plans d'actions. Très bien, cependant au risque d'ouvrir une porte qui l'est déjà, la mise en application est souvent, voire toujours, émaillée d'embuches et de controverses.</p> <p>Pour exemple, au-delà du périmètre de SQY, les primes à la rénovation de l'habitat isolation, chaudière, pompe à chaleur, panneaux solaires sont le support d'offres (phoning souvent) alléchantes et se révèlent souvent être des arnaques. Il y a multitude de malversations opérées par des entreprises qui profitent des failles du texte et de la crédulité des clients. Résultat, une défiance s'installe par de l'info, par du bouche à oreilles qui réduit presque à néant le bénéfice d'une mesure à l'origine bonne et normalement efficace.</p> <p>Pour réussir le PCAET, il est absolument nécessaire que les usagers adhèrent aux Plans, PCAET ou autres, au travers de ces propositions.</p> <p>Notre suggestion serait de se doter de moyens / budget suffisants pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fournir une information simple, claire et efficace... et rassurante aux usagers, (aujourd'hui, pour beaucoup la confiance est perdue) • la mise en application d'une surveillance des professionnels, voire d'une « police » capable de repérer et d'anéantir ces malversations. <p>Autre exemple, sur notre territoire, des problèmes de circulation automobile situés sur plusieurs communes handicapent toute l'agglomération tant les résidents que les véhicules en transit. Les déplacements et la mobilité sont axes majeurs du PCAET. Si les causes sont apparemment identifiées, les solutions sont à l'initiative de chaque commune. Lesquelles doivent forcément concéder à des coûts et supporter une part d'inconvénient, sachant que les avantages bénéficieront à la communauté tout entière. Difficile de trouver des accords, de décider à ce niveau.</p> <p>Pourquoi, l'administration supérieure de l'Agglomération n'aurait-elle pas la compétence, l'autorité et le budget suffisants pour imposer dans le sens du bien de tous ? Cela pourrait limiter les « guerres de clocher », pour ces cas qui dépassent la « souveraineté » de chaque commune.</p> <p>Cela permettrait de faire avancer des projets qui s'enlisent depuis un nombre certain d'années.</p> <p>En résumé, ce pourrait être une suggestion d'une certaine supervision, et d'une « police » dont devraient se doter les Communautés d'Agglomération ... en respectant la concertation afin de ne pas se rapprocher d'un despotisme néfaste et sachant que chaque commune membre de cette Agglomération siège bien au Conseil Communautaire.</p> <p>Profitons de l'opportunité que pourrait nous offrir la proximité des prochains JO pour déterrer et réaliser ces projets. L'effort peut en valoir le coup, au-delà de l'horizon 2024.</p>	Serge LUNEAU Habitant de Voisins le Bretonneux
		<p>La plateforme Repere Habitat porté par l'ALEC offre une sécurité concernant les entreprises qui proposent des devis pour les travaux de rénovation de l'habitat</p> <p>Concernant les mobilités, l'agglomération a élaboré un Plan local de Déplacement et travaille globalement sur les projets de mobilités tant via des travaux d'amélioration que sur des évolutions vers des mobilités actives (PDIE, Schéma directeur cyclable, vélostation, ...)</p>	
21 29/11/20		<p>Pour les déplacements de personnes, le PCAET annonce la promotion des modes doux, ce qui est une intention louable. Mais dans les chiffres, l'agglomération se fixe comme objectif la réduction de seulement 2% des trajets en automobile, ce qui est ridicule au regard des enjeux de réduction de la pollution de l'air et des émissions de CO2 alors que le trafic routier est responsable de 40% des émissions de CO2 du territoire !</p> <p>Selon les informations communiquées au public, le potentiel des actions proposées ne semble pas évalué à l'échelle du territoire. Certaines actions semblent même contre-productives, notamment l'action 2 de la FP19 qui favorise l'utilisation de voitures pour l'usage professionnel. De même, le PLD, qui doit porter les actions sur les mobilités, annonce la création de parkings. Or il nous paraît évident que la création de parkings nourrit l'autosolisme (fait d'être seul dans sa voiture).</p> <p>Par ailleurs, le PCAET ne mentionne aucune action pour la réduction des flux logistiques de marchandises (favoriser les produits locaux et petits commerces) ou leur impact environnemental (logistique du dernier kilomètre).</p> <p>Nous doutons donc de la volonté de l'agglomération d'aller vers un vrai transfert vers les mobilités douces. Les quelques actions proposées en ce sens n'ont d'ailleurs toujours ni pilote ni budget.</p>	Mireille Matthieu Habitante de Saint Cyr l'Ecole
		<p>Le PCAET ne reprend pas l'ensemble des actions mises en place pour augmenter les mobilités actives/douces et la réduction de l'auto-solisme. En effet de nombreuses actions du Plan Local de Déplacement ont ces objectifs, de même que pour la logistique urbaine. Le PCAET n'est pas un catalogue des actions mises en place par SQY mais des actions complémentaires aux autres documents cadres, c'est pourquoi il peut sembler y avoir peu d'actions concernant les mobilités. Les actions du PCAET vont être mises en place sur 6 ans, certaines demandent des budgets conséquents, c'est pourquoi il n'y a pas de budget indiqué pour toutes les actions du PCAET. Nous ne pouvons prévoir les budgets voulus et votés par les élus sur les prochaines années.</p>	

22 29/11/20		<p>Tout d'abord, je souhaite souligner la difficulté que j'ai rencontrée à m'approprier le PCAET de Saint-Quentin en Yvelines (je ne pense pas être plus bête qu'autrui...) car il m'a fallu fouiller dans d'autres documents en ligne pour, peut-être, trouver l'information recherchée, sachant que la somme des pages des documents en ligne est de 700 pages sans les PLU...,. Lire des tableaux sans légende ni explications relève par ailleurs un peu du défi (que veulent N, PV et P dans le tableau du chapitre 5.5 et les « 1 » dans d'autres tableaux ???).</p> <p>La partie du PCAET consacrée aux démarches en amont, avec réunions, ateliers, etc... est trop développée au détriment du plan d'actions en tant que tel, alors que le lecteur a besoin de savoir, pour pouvoir juger de la pertinence du plan d'actions et pour connaître les orientations de la communauté d'agglomération en matière environnementale pour les années à venir, des éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Quelles actions concrètes, sur le terrain, ont été retenues pour atteindre les objectifs 2) Le planning de ces actions sur le territoire année par année 3) Le résultat attendu en face de chaque action 4) Comparé aux chiffres nationaux 5) Et mesurant l'impact positif sur l'environnement <p>Je regrette que la communauté d'agglomération ne veuille pas nommer les actions qui seront mises en œuvre, comme cela figure explicitement dans sa réponse en page 18 à la Préfecture de région en juillet 2020 : « il ne serait pas opportun d'afficher un contenu précis dès aujourd'hui ».</p> <p>Le tout reste trop vague et donne le sentiment que la démarche n'est pas aboutie, et me fait craindre que les objectifs fixés par le cadre législatif ne pourraient pas être tenus.</p> <p>Et enfin, quelle n'a pas été ma surprise de lire en page 15 que le premier objectif stratégique transverse du PCAET qui est cité est : « Maintenir et développer l'attractivité du territoire face au changement climatique ». Mais l'attractivité du territoire est-elle vraiment le premier enjeu ? Celui-ci n'est-il pas plus global ?</p>	HUYNH TAN MONIQUE Habitante de villepreux
		<p>Les documents mis à disposition sont les documents demandés par la réglementation, et les services de l'Etat dans ce cadre.</p> <p>L'ensemble des actions ne peuvent être déployées dès la première année. Le PCAET est un document vivant, durant les 6 ans il pourra donc y avoir de nouvelles actions proposées et intégrées, des actions qui du fait de la conjoncture ne pourront se mettre en place, des financements qui faciliteront l'élaboration de certaines actions.</p> <p>Les fiches se trouvent sur le site ESQYMO – dans la rubrique « Actions », elles sont mises à jour et des indicateurs permettent le suivi de leur avancement.</p> <p>Les objectifs de la stratégie ont été déterminés par les élus de Saint-Quentin-en-Yvelines et votés lors de la présentation du projet en conseil communautaire en septembre 2018.</p>	
23 – 29/11/20		<p>AIMES - Alternative IgnyMontaine Ecologique et Solidaire-, en tant qu'association participative, écologique et solidaire, a analysé le PCAET dans le cadre de la consultation publique en cours.</p> <p>Vous trouverez ci-joint notre analyse complète qui se structure en 2 parties : dans un premier temps, nous présentons nos remarques et commentaires d'ordre général, puis nous détaillons notre analyse des actions proposées et regroupées par thèmes (les 5 fiches projets du PCAET).</p> <p>En vous remerciant de sa prise en compte.</p>	ASSOCIATION AIMES Claire Lavenant – Présidente Montigny le Bretonneux
		<p>Le PCAET n'est pas une démarche transversale dans laquelle tous les domaines de compétences et les politiques des collectivités sont repensés au regard de l'énergie et du climat. C'est un plan dont chaque usager du territoire est acteur et non pas uniquement dans le cadre des compétences de SQY. L'EPCI de SQY ne peut obliger les collectivités de son territoire à mettre en place des actions climat/énergie dans le cadre de leurs compétences, chaque collectivité fait les choix qui lui sont propres dans le cadre de ses compétences.</p> <p>Il ne s'agit pas de cristalliser mais plutôt de lancer une dynamique qui peut parfois être plus difficile à lancer sur certains domaines car plus onéreux.</p> <p>Le mode projet est en place, il sera déployé dès l'adoption finale du PCAET, avec suivi annuel, atteinte des objectifs, évolution des données, etc...</p> <p>Les objectifs auxquels le PCAET doit répondre sont soumis à évolution suivant les loi, décrets ou stratégie régionale votées.</p> <p>Les actions du PCAET ne peuvent être lancées, pilotées et budgétées qu'après l'adoption finale du plan, qui sera présenté au vote du conseil communautaire en mai 2021. C'est pourquoi certaines actions qui sont présentées dans le plan d'action ne comportent pas de pilote ou de budget, de plus, les actions peuvent être lancées durant les 6 années à venir.</p> <p>Les porteurs d'actions peuvent être différents de l'EPCI, il s'agit pour chaque pilote de proposer un financement propre voir un financement participatif pour porter une action.</p>	
24 29/11/20		<p>La consultation et la compréhension de ce dossier est très compliquée pour le public : les informations ne sont pas faciles à trouver, des documents sont fournis mais il est compliqué de s'y retrouver et je n'ai pas réussi à trouver notamment un plan d'action global avec la liste des actions, les échéances intermédiaires, les indicateurs et objectifs attendus. On navigue sur le site ESQYMO mais en doutant de la pertinence des infos.</p>	Claudie SOUCHE Habitante Montigny le bretonneux

	<p>Pour un dossier sur lequel on attend beaucoup de la collaboration et de l'implication des habitants (je ne pense pas qu'on puisse remplir les objectifs de réduction de consommation d'énergie, d'atteinte de la neutralité carbone en 2050 sans avoir le soutien et l'implication de tous), il me semble que rien n'a été fait pour bien communiquer et en faciliter l'appropriation.</p> <p>Sur le fond, du coup, peut être n'ai-je pas réussi à trouver les bonnes informations, mais j'ai de gros doutes sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions (vont-elles vraiment permettre l'atteinte des objectifs?), - la volonté de les mettre en œuvre (il n'y a aucun avancement depuis 2018 et tout repose sur les associations et autres organismes mais sans animation/synchronisation qui pourrait permettre une meilleure efficacité), - la volonté même d'atteindre les objectifs. <p>Rien dans ce PCAET ne me rassure sur l'avenir de la planète.</p>	
	<p>Les documents mis à disposition sont les documents demandés par la réglementation, et les services de l'Etat dans ce cadre.</p> <p>Le site ESQYMO est géré par la communauté d'agglomération, ce sont donc des informations revues et validées par les services de l'agglomération.</p> <p>L'ensemble des actions ne peuvent être déployer dès la première année. Le PCAET un document vivant, donc il pourra y avoir durant les 6 ans de nouvelles actions proposées et intégrées, des actions qui du fait de la conjoncture ne pourra se mettre en place, des financements qui faciliteront l'élaboration de certaines actions.</p> <p>Les fiches se trouvent sur le site ESQYMO – dans la rubrique « Actions », elles sont mises à jour et des indicateurs permettent le suivi de leur avancement.</p> <p>Le PCAET est un document porté par tous, et il est important que certaines actions soient portés par l'agglomération et les communes mais que d'autres le soient par les différents acteurs du territoire.</p> <p>Plusieurs actions de communication ont été faites concernant le PCAET, en s'appuyant également sur les relais communaux.</p> <p>Les actions du PCAET ne peuvent être lancées, pilotées et budgétées qu'après l'adoption finale du plan, qui sera présenté au vote du conseil communautaire en mai 2021. C'est pourquoi certaines actions qui sont présentées dans le plan d'action ne comportent pas de pilote ou de budget, de plus, les actions peuvent être lancées durant les 6 années à venir.</p> <p>Les porteurs d'actions peuvent être différents de l'EPCI, il s'agit pour chaque pilote de proposer un financement propre voir un financement participatif pour porter une action.</p>	
25 29/11/20	<p>Malgré les annonces je doute de la volonté de l'agglomération d'aller vers un vrai transfert vers les mobilités douces. Les quelques actions proposées en ce sens n'ont ni pilote ni budget. Dans les chiffres, l'agglomération se fixe comme objectif la réduction de seulement 2% des trajets en automobile, ce qui traduit un manque d'ambition au regard des enjeux de réduction de la pollution de l'air et des émissions alors que le trafic routier est responsable de 40% des émissions de CO2 du territoire !</p> <p>En matières de circuits courts je déplore le déploiement important de communications au regard du peu d'actions menées et du peu d'écoute accordée aux associations porteuses de propositions qui vont dans le sens de la transition. Avec l'association "le Champ des Découvertes" nous nous heurtons à des murs depuis plusieurs années avec notre projet de maraichage et petit élevage en agriculture respectueuse de l'environnement et avec une dimension pédagogique; Dans une période récente, depuis 2016 plus précisément, la ferme de Buloyer, propriété de SQY, est restée en jachère. Pourquoi SQY n'a-t-elle pas donné l'exemple. Mais pourquoi avoir fait ce choix sans appel à projet alors que le Président l'avait annoncé et promis à un collectif d'associations et de producteurs ? Est-ce vraiment cohérent avec la démarche participative par ailleurs lancée sur ESQYMO et la confiance qui semble accordée aux associations sur cette plateforme ?</p> <p>Concernant l'économie circulaire et de proximité, les actions proposées s'appuient sur ce qui existe en proposant de soutenir l'existant (partenariat avec Emmaüs, AMAP, EPI). Il ne semble pas y avoir de réelle volonté de faire de l'économie circulaire et de proximité une vraie force pour notre territoire alors qu'une étude récente réalisée par l'ADEME (Agence de la transition écologique) montre que le commerce de proximité a l'impact environnemental le plus faible, loin devant le commerce en ligne et la grande distribution.</p> <p>Un PCAET doit comporter un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées. De nombreuses fiches présentent un ou plusieurs indicateurs mais ce n'est pas suffisant. Il manque une vision globale de ces indicateurs sous la forme d'un tableau de bord qui serait accessible à tous les habitants. Ce tableau de bord pourrait mentionner un objectif de trajectoire dans les prochaines années. Il est en effet important que chacun puisse se rendre compte si les actions concourent efficacement à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES (neutralité carbone en 2050) et de consommation d'énergie (-50% en 2050).</p>	<p>Anne BERBAIN Habitante Montigny le Bretonneux</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Le PCAET ne reprend pas l'ensemble des actions mises en place pour augmenter les mobilités actives/douces et la réduction de l'auto-solisme. En effet de nombreuses actions du Plan Local de Déplacement ont ces objectifs, de même que pour la logistique urbaine. Le PCAET n'est pas un catalogue des actions mises en place par SQY mais des actions complémentaires aux autres documents cadres, c'est pourquoi il peut sembler y avoir peu d'actions concernant les mobilités. Les actions du PCAET vont être mises en place sur 6 ans, certaines demandent des budgets conséquents, c'est pourquoi il n'y a pas de budget indiqué pour toutes les actions du PCAET. Nous ne pouvons prévoir les budgets voulus et votés par les élus sur les prochaines années. - Les actions concernant les circuits courts agricoles sont pris en compte dans le plan « agriculture locale et circuits courts » - Les actions prises en compte dans le cadre du PCAET sont complémentaires des actions menées dans le cadre des autres documents cadres. La volonté participative du PCAET n'est pas mise en place pour les autres documents, hormis la gestion des déchets. - L'économie circulaire est portée par la DGA Développement économique (ESS) et la DGA patrimoine (déchets) les actions du PCAET viennent en complément des politiques portées par ces deux DGA. - Un dispositif d'évaluation va être mis en place dès le vote d'adoption finale du PCAET en mai 2021. 	
26 01/12/20		<p>Plusieurs pistes à étudier:</p> <p>1/- mise en place d'un réseau, ou coordination, de l'ensemble des conseils syndicaux de copropriétés au niveau de la commune ou / et de l'agglomération SQY afin d'échanger sur les rénovations énergétiques réalisées, en cours, en projet;</p> <p>2/- mise en place d'un réseau ou coordination des acteurs du PLD (Plan Local Déplacement), et des PDE (Plan Déplacement Entreprise), avec les élus-es, les IRP (Instances Représentatives du Personnel), les associations, les usagers des transports, les employeurs, etc;</p> <p>3/- mise en place d'un Observatoire du PCAET, avec l'ensemble des acteurs recensés au point 2;</p>	GD LEVY Habitant Les Clayes sous Bois
		<p>1 - Il est possible pour tous les usagers du territoire de proposer de nouvelles actions sur le site ESQYMO => mise en place d'un réseau, ou coordination, de l'ensemble des conseils syndicaux de copropriétés au niveau de la commune ou / et de l'agglomération SQY afin d'échanger sur les rénovations énergétiques réalisées, en cours, en projet;</p> <p>2 – le PCAET ne porte pas le PLD, nous transmettons à la direction concernée. A noter que l'agglomération a déjà développé plusieurs Plans de Mobilité Inter-Enterprises (PMIE) afin de mieux coordonner les actions de transports-déplacements de l'agglomération en direction des salariés du territoire.</p> <p>3 – Idem que point 2</p>	
27 01/12/20		<p>Les actions à mettre en œuvre manquent dans le PCAET de SQY.</p> <p>Fichier joint : AIMES_analyse+avis_PCAET2.pdf</p>	JY Philippe AIMES Montingy
		Voir commentaires observation 23	
28 01/12/20		<p>De nombreuses actions à mettre en œuvre manquent dans le PCAET de SQY.</p> <p>Fichier joint : AIMES_analyse+avis_PCAET2.pdf</p>	E Mongrenier AIMES Habitant Villepreux
		Voir commentaires observation 23	
29 01/12/20		<p>Rien de rassurant pour l'avenir de notre planète dans ce PCAET de SQY !</p> <p>Fichier joint : AIMES_analyse+avis_PCAET2.pdf</p>	Jeanne Mongrenier Habitante Villepreux
		Voir commentaires observation 23	
30 01/12/20		<p>Beaucoup de fiches projet sont incomplètes et non actualisées.</p> <p>Pas de déclinaison stratégique d'ensemble ni de mise en place d'indicateurs synthétiques rassemblant les effets des différentes actions au regard des objectifs</p> <p>Absence d'un responsable Projet de l'ensemble, pas de tableau de bord de suivi</p> <p>Pas de lien avec Le PAT Projet Alimentaire Territorial</p> <p>Pas de démarche proactive continue de sollicitation des habitants</p> <p>Pas d'appel à projet concernant la ferme de Buloyer : 2 candidats maraîchers se sont vus passer sous le nez cette occasion de postuler</p> <p>Pas de stratégie de développement des énergies renouvelables</p>	Philippe TELLIER Habitant voisins le bretonneux

		<p>Pas de moyens financiers donnés aux associations s'occupant d'environnement</p> <p>Manque d'ambition sur la reconquête de la diversification (trames vertes, bleues, noires)</p> <p>Conclusion : un plan brouillon, sans véritable pilotage et sans envergure, sans changement radical, sans audace et innovation à la hauteur des enjeux du changement climatique et de la taille du territoire urbain. Décevant.</p>	
		<p>Le PCAET va être présenté au vote du conseil communautaire pour adoption définitive en mai 2021. Les actions seront mises en place durant 6 ans, un système d'évaluation et de suivi sera mis en place à compter de l'adoption définitive.</p> <p>Un tableau synthétique de l'avancement des actions sera également à disposition du public sur ESQYMO.</p> <p>Les budgets sont votés annuellement, les actions seront mises en place suivant les budgets alloués par les élus dans le cadres des actions pilotées par l'agglomération.</p> <p>La participation citoyenne est ouverte via la plateforme ESQYMO sur laquelle il est possible de proposer de nouvelles actions par tous.</p> <p>Un Groupe de travail va être mis en place pour le développement des ENR&R sur 2021, cette fiche est portée par l'ALEC SQY.</p> <p>Les demandes de financements pour les associations travaillant sur l'environnement se font via les démarches de demande de subvention via une campagne annuelle.</p> <p>Les trames vertes, bleues et noires sont suivis dans le cadre du document cadre Trame verte et bleu et PPBE, les actions de ces documents cadres ne sont pas reprises dans le PCAET. En effet, les actions du PCAET sont des actions complémentaires de l'ensemble des actions mises en place sur le territoire via l'ensemble des documents cadres.</p> <p>C'est la somme des actions portées par les différents documents cadres et plans de l'agglomération mais également des actions portées par les différents acteurs du territoire qui permettront d'atteindre les objectifs (communes, entreprises, associations, ...).</p>	
31 01/12/20		<p>Hier, les bus roulaient au Gazole. Aujourd'hui au CNG. Pour demain, beaucoup parlent de l'hydrogène. Pour l'instant, tous ces vecteurs d'énergie sont très carbonés, il n'y a pas de réel progrès dans les émissions de CO2 même si à chaque fois il y a une amélioration des émissions de polluants.</p> <p>Pourquoi ne pas aller vers les bus à super-capacités, qui se rechargent en quelques dizaines de secondes lors des arrêts pendant la montée et la descente des passagers ?</p> <p>L'électricité est le seul vecteur énergétique presque décarboné en France actuellement.</p> <p>De plus, les super-capacités ne nécessitent pas dans leur constitution de matériaux rares et/ou polluants, contrairement aux batteries (Li, Co) et aux piles à combustibles (catalyseurs)</p>	Thomas DOUCERAIN Habitant de Montigny le Bretonneux
		<p>En Ile de France, c'est Ile de France Mobilités qui a la compétence sur le matériel roulant. L'agglomération aménage le territoire pour faciliter l'utilisation des transports en commun et favoriser les mobilités actives/douces.</p>	
32 01/12.20		<p>Le confinement a accéléré le développement du télétravail et de nombreuses entreprises sont en train de réduire à marche forcée la taille de leurs sites tertiaires (bureaux partagés). Il va en résulter un excès très significatif d'offre tertiaire.</p> <p>Par conséquence directe (construction) ou indirecte (crise économique), l'emploi risque également de marquer le pas et avec lui la demande de logements.</p> <p>Peut-être serait-il opportun de déclarer un moratoire sur les nouvelles constructions sur le territoire de SQY et dédier les ressources à la rénovation énergétique, en commençant par les bâtiments publics ?</p> <p>Pourraient faire exception les seules constructions "à stockage de carbone (bois lamellé collé par ex.)" permettant de densifier la ville (construction d'un ou plusieurs étages sur des bâtiments "à plat" : centres commerciaux, écoles, etc.), remplacement de pavillons par des petits immeubles. En profiter pour reconstituer des zones mixtes logements/ bureaux/ commerces.</p>	Thomas DOUCERAIN Habitant de Montigny le Bretonneux
		<p>Il est possible pour tous les usagers du territoire de proposer de nouvelles actions sur le site ESQYMO => déclarer un moratoire sur les nouvelles constructions sur le territoire de SQY et dédier les ressources à la rénovation énergétique, en commençant par les bâtiments publics ?</p> <p>Pourraient faire exception les seules constructions "à stockage de carbone (bois lamellé collé par ex.)" permettant de densifier la ville (construction d'un ou plusieurs étages sur des bâtiments "à plat" : centres commerciaux, écoles, etc.), remplacement de pavillons par des petits immeubles. En profiter pour reconstituer des zones mixtes logements/ bureaux/ commerces.</p>	
33 01/12/20		<p>Offrir un Vélo à Assistance Electrique (VAE) à toute personnes s'engageant à vendre le deuxième véhicule du foyer ou à réduire significativement son kilométrage si une seule voiture pour le foyer (contrôle annuel du compteur)</p>	Thomas DOUCERAIN Habitant de Montigny le Bretonneux
		<p>Il est possible pour tous les usagers du territoire de proposer de nouvelles actions sur le site ESQYMO => Offrir un Vélo à Assistance Electrique (VAE) à toute personnes s'engageant à vendre le deuxième véhicule du foyer ou à réduire significativement son kilométrage si une seule voiture pour le foyer (contrôle annuel du compteur)</p>	
34 02/12/20		<p>L'examen des documents constituant le PCAET de l'agglomération de Saint Quentin en Yvelines appelle de ma part les observations générales suivantes :</p> <p>1°) – Pour une personne peu habituée à la consultation du site internet de l'agglomération, il n'est pas évident d'accéder au dossier du PCAET. Et une fois arrivé à ce dossier, difficile de distinguer les documents principaux constituant le cœur du PCAET des documents connexes.</p> <p>2°) - Le PCAET est constitué essentiellement des 21 propositions d'actions présentées dans le site ESQYMO. Mais il ne s'agit que de l'amorce d'actions à mener, et on ne voit pas très bien qui va les mener et avec quels moyens.</p>	Bruno SAUVAGE Habitant Voisins le Bretonneux

	<p>3°) – Le site ESQYMO invite les personnes intéressées à s’inscrire pour soutenir l’une ou l’autre des actions. En fait, peu de personnes ont montré leur intérêt. Je pense que pour associer plus d’habitants ou d’autres acteurs, l’inscription sur le site ESQYMO devrait se faire à deux niveaux :</p> <p>3-1 – Toute personne intéressée devrait pouvoir s’inscrire et recevoir une information périodique et être invitée à (au moins) une réunion d’information et de bilan par an. Réunion d’information et de bilan qui ne se limiterait pas au PCAET, mais engloberait l’ensemble des actions de développement durable de l’agglomération à l’occasion de la présentation du rapport annuel sur le Développement Durable.</p> <p>3-2 – Et si la personne est intéressée elle peut alors rejoindre un atelier ou un groupe de travail qui s’intéresse plus particulièrement à l’une ou l’autre des actions du PCAET, ou à une autre action communautaire.</p> <p>4°) - Articulation avec les autres documents de planification de l’agglomération, et notamment le PLUi, le PLHi et le PLD. Le PCAET ne prend pas la place de ces documents, mais l’ensemble de ces documents de planification doivent répondre globalement aux objectifs poursuivis de réduction des émissions de GES et de protection et de bonne gestion des milieux vivants. (Cette complémentarité est rappelée dans le document d’évaluation environnementale stratégique). PLUi et PLD sont des documents qui doivent périodiquement être révisés. Et des jalons peuvent être posés pour cette révision : - Par exemple, pour le PLD, la Stratégie nationale bas carbone donne comme objectifs d’atteindre 10 % des déplacements en vélo à l’horizon 2030. Cela signifie que les plans d’aménagements cyclables doivent avoir la priorité dans les investissements routiers pour les années à venir dans l’agglomération. - En ce qui concerne l’urbanisme, l’avis émis en juin 2016 au nom de l’association ACIMA, lors de l’enquête publique sur le PLUi est toujours d’actualité, et transposable aux 12 communes. Et on peut se demander s’il ne serait pas opportun que l’ensemble des démarches de planification urbaine de l’agglomération soient supervisées par une même commission intercommunale pour en assurer la cohérence.</p>	
	<p>1 et 2 – Le PCAET va être présenté au vote du conseil communautaire pour adoption définitive en mai 2021. Les actions seront mises en place durant 6 ans, un système d’évaluation et de suivi sera mis en place à compter de l’adoption définitive. Un tableau synthétique de l’avancement des actions sera également à disposition du public sur ESQYMO. Les budgets sont votés annuellement, les actions seront mises en place suivant les budgets alloués par les élus dans ce cadre.</p> <p>3 – ces deux formats vont être proposés dans le cadre de la mise en place du PCAET</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il n’y a pour le moment pas de PLUi à 12 - Les démarches de planification urbaine sont supervisées par la commission aménagement durant laquelle des points de la commission environnement et travaux peuvent être présentés, il y a une interconnexion entre ces deux commissions. <p>S’agissant des objectifs pour atteindre une part modale importante des déplacements à vélo à horizon 2030, c’est bien l’ambition de l’agglomération de SQY. Cette dernière va d’ailleurs d’ici la fin du premier semestre 2021 faire voter son nouveau schéma directeur cyclable à l’échelle des 12 communes, qui permettra de déployer une politique cyclable axée sur 3 volets : infrastructures (liaisons cyclables), stationnement et services vélos. Le budget (investissement et fonctionnement) pour déployer cette politique cyclable sera inscrit dans la Programmation Pluriannuelle d’Investissements de SQY, pour permettre de développer ce nouveau schéma directeur à horizon 2030, avec une accélération importante à l’horizon 2024, pour accompagner l’accueil des futurs Jeux Olympiques de Paris.</p>	
35 02/12/20	<p>Afin de renforcer l’attractivité des déplacements de moyenne distance à vélo en diminuant les temps de trajets, créer des véloroutes et donner la priorité aux vélos aux intersections et ronds-points : mise en place de chicanes pour les voitures plutôt que des barrières en travers des pistes cyclables</p>	Thomas DOUCERAIN Habitant de Montigny le Bretonneux
	<p>Il est possible pour tous les usagers du territoire de proposer de nouvelles actions sur le site ESQYMO => créer des véloroutes et donner la priorité aux vélos aux intersections et ronds-points : mise en place de chicanes pour les voitures plutôt que des barrières en travers des pistes cyclables</p> <p>S’agissant des objectifs pour atteindre une part modale importante des déplacements à vélo à horizon 2030, c’est bien l’ambition de l’agglomération de SQY. Cette dernière va d’ailleurs d’ici la fin du premier semestre 2021 faire voter son nouveau schéma directeur cyclable à l’échelle des 12 communes, qui permettra de déployer une politique cyclable axée sur 3 volets : infrastructures (liaisons cyclables), stationnement et services vélos. Le budget (investissement et fonctionnement) pour déployer cette politique cyclable sera inscrit dans la Programmation Pluriannuelle d’Investissements de SQY, pour permettre de développer ce nouveau schéma directeur à horizon 2030, avec une accélération importante à l’horizon 2024, pour accompagner l’accueil des futurs Jeux Olympiques de Paris. Dans ce schéma directeur, une dizaine de liaisons structurantes mailleront l’ensemble du territoire, dont 2 lignes du futur RER Vélo porté par la Région Ile de France. Dans cette perspective, des infrastructures cyclables seront réalisées et les intersections seront sécurisées au profit de la sécurité des cyclistes. L’implantation des barrières sera examinée en concertation avec les communes afin que les cyclistes adoptent aussi un comportement prudent lorsqu’ils doivent partager l’espace public avec les piétons.</p>	
36	<p>Ces observations version papier ont été remises ce matin mardi 2 décembre 2020 vers 11 H à un collaborateur de SQY, n’ayant pas pu consigner nos remarques sur papier sur le registre mis à disposition du public jusqu’à ce jour mardi 2 décembre 20 17h l’hôtel d’agglomération étant fermé au public à cause de l’épidémie de COVID A ma connaissance je n’ai pas vu une telle information sur le site internet de SQY Mme BLAND Secrétaire de l’association Consultation publique PAECT Plan Climat Air Energie Territorial de l’Agglomération du lundi 2 novembre au mardi 2 décembre 2020</p>	ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DES PAVILLONS DE LA RUE DANIELLE CASANOVA (Cité Nouvelle)

	<p>inclus Trappes le Le 1er décembre 2020</p> <p>Commentaires et observations de 1/ AIR & BRUIT</p> <p>Il faut absolument agir en priorité contre la pollution de l'air et la pollution sonore, aux abords des grands axes qui sillonnent les villes de l'agglomération, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'autoroutière NATIONALE 10, axe majeur régional et national, qui cisaille, coupe, meurtrit : <ul style="list-style-type: none"> o TRAPPES 80 000 véhicules/jours dont 40 % de poids lourds nationaux et internationaux o COIGNIERES o LA VERRIERE /MAUREPAS/ELANCOURT (Villedieu) • les départementales, qui les traversent également : RD36, RD912 (ex N12) RD23, RD58, RD13 et RD213..... <p>(NB : En page 92/100 du PLUi - 1.7 Rapport de présentation - Evaluation environnementale, du 23/2/2017, il est écrit sur le thème Prévention des nuisances : bruit /Odeur Enjeu local - intensité faible, : "les nuisances sonores sont essentiellement liées à la présence des grandes infrastructures routières et ferroviaires. leurs abords sont essentiellement dédiés aux secteurs à vocation économique mettant ainsi à distance les habitants de ces nuisances.</p> <p>l'enfouissement de la RN10 à Trappes, accompagné par le PLUi, réduira l'exposition des populations au bruit routier. Cependant, la croissance attendue de la population risque d'augmenter les besoins en déplacement et donc les nuisances routières induites. Ainsi, l'effet global du PLUi sur la prévention des nuisances est mitigé.</p> <p>En réalité</p> <p>- "l'enfouissement" de la RN 10 à Trappes n'est que partiel (et non sous toute la traversée de la ville) Ce n'est qu'un décaissement (couverture) sur 411 mètres (voir plus bas).</p> <p>- et les rives de la N10 Trappes sont essentiellement et majoritairement (contrairement à Coignières, plus à vocation économique : activités commerciales) bordées d'immeubles d'habitations, de pavillons, d'écoles et crèches. Il en est de même pour le réseau ferroviaire à Trappes !</p> <p>- De plus les nuisances : bruit /Odeur (odeur : pollution par particules ? et benzène ?) ne sont pas d'intensité faible, à ces endroits bien au contraire !</p> <p>Les riverains sont exposés en permanence (avec le bruit, souvent en dépassement des valeurs limites établies par l'OMS à 53 dB(A)), à des importantes concentrations en oxydes d'azote, dioxydes d'azote, benzène, aux particules fines, et ultrafines.</p> <p>Ces particules ultrafines -émises par les véhicules diesel (1 400 polluants sortent du diesel)- sont hautement toxiques, car elles passent des poumons directement dans le sang. Les épisodes de canicules et d'été chauds aggravent la pollution. La pollution, par particules et gaz à effet de serre, provoque des maladies pulmonaires, cardiovasculaires, etc. graves Elle est la 3e cause de décès en France ! BRUXELLES condamne la France pour le non respect des mesures visant à réduire la pollution (et aussi le bruit)</p> <p>La requalification de la N10 à Trappes, à venir, ne diminuera en rien ces pollutions !</p> <p>Ce n'est :</p> <p>NI son décaissement sur 411 m au niveau de l'hôtel de ville (plateau urbain): avec une réelle couverture par 3 dalles de 195 m au total, et 2 tranchées à butons à ciel ouvert de 216 m au total --- soit une dénivellation seulement sur 775 m en milieu de ville, dont 2 trémies (rampes d'accès montée /descente) d'environ 182 mètres chacune----</p> <p>NI, la construction de 2 carrefours giratoires, en surface aux extrémités de la ville, de chacun 100 m de diamètre (à ilot central bétonné, et à 8 feux) carrefour N10/RD912 ("La Fourche" "Pavillon Bleu", base de loisirs) carrefour N10/RD23 (av Martin Luther King, station BP, Hippopotamus)</p> <p>NI la Construction du mur paysager dit mur Casanova, au carrefour RN10/RD23 de 310 m de long sur seulement 2 m de haut (ni anti-pollution, ni antibruit, ni anti vue , vu sa faible hauteur)</p> <p>qui vont réduire en quoi que ce soit ces pollutions "autoroutières", et cesser d'empoisonner les habitants, les quelques crèche, maternelles, écoles élémentaires, stade, tous malheureux riverains de cette toxique N10 !</p> <p>De plus cette requalification entrainera, l'abattage de quelques 1 000 grands arbres, (dont 450 centenaires) arbustes et végétaux, . Or, 1 arbre = 1 puits à carbone !!!!</p> <p>Dans certains endroits de l'agglomération de SQY le développement prévu des déplacements en modes doux (et c'est une excellente et indispensable initiative), comme en vélo et à pied, exposera les cyclistes, les piétons, les personnes à mobilité réduite ("chaises roulantes") les personnes âgées non voiturées, à la pollution routière et au bruit. A titre d'exemple, à Trappes il est prévu une voie piétonne et cyclable d'une largeur de 4,47 mètres, à 50 centimètres seulement des voies routières (carrefours N10/RD912 et N10/RD23) ce dernier carrefour passant (rasant presque) à 2,53 mètres certaines habitations.</p> <p>Sachant qu'il n'est pas prévu, entre ces pistes réservées aux déplacements en "mode doux" et les bandes routières roulantes aucune minimum de protection anti-pollution et anti-bruit, ne serait-ce que des haies végétales ou de véritables murs anti bruit, ou des merlons !!!</p> <p>Le développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de ces modes doux, indispensables, • du covoiturage 	<p>Association n° W7840060004 Siège 27 rue Danielle Casanova 78190 TRAPPES Nom : BLAND ASSOCIATION DEFENSE PROPRIETAIRES PAV CITE NOUVELLE</p>
--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> • du télétravail • des véhicules dits propres : électriques (pas vraiment propres, pas si "verts" que ça avec les batteries), à moteurs hybrides, à hydrogène, etc. • du développement du trafic ferroviaire (ferroulage) pour les marchandises, des trains passagers et des bus (transport en site propre) réduira assez peu le trafic sur ces grands axes; et par conséquent la pollution routière et le bruit, du fait de la croissance attendue de la population dans un avenir proche (grands projets immobiliers de La Verrière, -Malmedonne- Maurepas, Elancourt, Trappes -halle Freyssinet-, Montigny etc. etc.) risquant ainsi d'augmenter les besoins en déplacement.. <p>A propos de la pollution de l'air AIR PARIF ne dispose dans la proche région que de 2 stations de relevage :</p> <p>1/ à Versailles 8 rue de Limoges (derrière la gare Rive Gauche)</p> <p>2/ à Rambouillet 5 rue de l'Etang d'Or (quartier Bel Air à côté d'un stade) et son pendant pour le bruit BRUIT PARIF, n'a, apparemment, aucune station</p> <p>Il n'y a rien sur la N10. Ce n'est pas normal : une route si fréquentée !!! (à noter la RN13 dans sa traversée de St-Germain en Laye possède une station AIR PARIF)</p> <p>Le maire de Buc a fait installer -pour une somme assez modique- des systèmes de relevés permanents de bruit et de pollution.</p> <p>l'agglomération de SQY en est elle équipée ?</p> <p>2/ ENERGIE - ECLAIRAGE PUBLIC ECONOMIE et GESTION DE L'EAU</p> <p>Il est nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'encourager financièrement et à proportion, les particuliers (propriétaires ou locataires de logements et habitations "anciens") -à revenus très modestes, modestes et élevés, pour- : <ul style="list-style-type: none"> o l'établissement de bilans thermiques, et à la suite, o la réalisation de travaux visant à réduire la dépense thermique (isolation, panneaux solaires (français et non chinois) double et triple vitrage, isolations écologiques intérieures et extérieures, isolation écologiques des toits et combles perdus, remplacement de systèmes de chauffage vétustes et polluants par des systèmes de chauffage vertueux et à haute valeur énergétique, ainsi que des systèmes de récupération d'eau de pluie et d'eau du robinet pas sale (servant au lavage des légumes, fruits) <p>Ceci étant valable également pour le parc immobilier social et les bâtiments publics (administratifs, écoles etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'encourager et se tourner vers <ul style="list-style-type: none"> o la géothermie, comme par exemple ce qui a été fait à VELIZY (en marche vers le zéro carbone et en partenariat avec ENGIE) dont le sous sol détient de l'eau à 60 °C, à 40 m env. o l'éclairage public par LED (tout comme à Vélizy également, en partenariat avec ENGIE Solutions) avec une économie de 60 à 80 % • Au chapitre de l'éclairage, certaines routes (et aussi les stades et stations services) sont beaucoup trop éclairées (N10 Trappes par ex.) ce qui crée une pollution lumineuse inutile qui perturbe les oiseaux, les insectes, et les riverains. Aucune utilité à trop éclairer. En plus ça coûte cher ! <p>En plus on pourrait se tourner dans certains cas -et pourquoi pas essayer ?- vers</p> <ul style="list-style-type: none"> • l' éclairage public bioluminescent (par la mise en place de plantes lumineuses) (le procédé existe) et afin répondre à la fois au manque de verdure dans les villes et aussi à la problématique de la pollution lumineuse. • en mettant en place également de tels systèmes d'éclairages, plus doux, dans les parcs urbains et des balisages lumineux pour les pistes cyclables, ainsi que sur des murs végétalisés. <p>3/ CLIMAT / PAYSAGE/ aménagement des villes de SQY traverse TRAPPES très laid</p> <p>Avant tout, dans chaque commune de l'agglomération de SQY, dans chaque quartier, dans chaque rue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • privilégier la plantation (et non la destruction) d'arbres, d'arbustes, de végétaux indigènes, préservant, améliorant et créant la biodiversité (flore, oiseaux, petite faune, insectes qui favoriseront à leur tour la naissance d'arbres, arbustes etc. etc.) • arrêter l'abattage des arbres, arbustes et buissons (1 000 dans le cadre de la requalification de la N10 à Trappes et son plateau. L'abattage de ces végétaux vont faire fuir les, oiseaux, insectes etc. pour de très nombreuses années, ou pour toujours ; la replantation de ces arbres n'étant pas sûre (question de budget) • favoriser, (quand l'implantation d'arbres et d'arbustes n'est pas ou n'est plus possible) <ul style="list-style-type: none"> o la mise en place de systèmes de "murs" végétalisés (sur les ronds point routiers et leurs terre pleins centraux) o comme le mur de protection NATURAWALL au fort pouvoir anti polluant atmosphérique et antibruit (réduction du bruit de 67dB(A) en laboratoire), avec une faible prise au sol de 0.92 mètres et jusqu'à une hauteur de 4,50 mètres, pour un prix à 600 Euros TTC du m2 (de réalisations NATURAWALL ont été faites à Paris, notamment à l'héliport). <p>Mais il y a d'autres techniques et d'autres fournisseurs.)</p> <ul style="list-style-type: none"> o la plantation (peut être par les habitants, et en y intéressant les enfants et les jeunes) sur les délaissés verts des rues ou autres, de fleurs, d'herbes 	
--	--	--	--

	<p>aromatiques (basilic, coriandre, cerfeuil, estragon, persil, laurier, thym, romarin) de petites salades, de petits fruitiers (fraisiers, framboisiers) que les passants et les enfants pourraient cueillir -en respectant les lieux évidemment</p> <ul style="list-style-type: none"> o la création de plus de petits jardins potagers o la plantation d'arbres fruitiers (poiriers, pommiers, cerisiers.....) par les communes dans leurs terrains , <ul style="list-style-type: none"> • enfin tout végétaux résistant qui demandent peu ou pas d'entretien, qui sont beaux en toute saison et qui sont surtout des pièges à carbone et des ilots de fraîcheur • favoriser la couverture des terrasses et murs des bâtiments publics et privés par des végétaux (sedum, etc.) protecteurs contre le froid, la sécheresse, la chaleur, et esthétiques (pouvant cacher la laideur de certains bâtiments de nos villes) • ne pas construire d'habitation au bord des routes très fréquentées (même si les constructions répondent aux normes acoustiques, mais border ces routes d'un maximum de végétaux ou dispositifs anti-bruit <p>Pour réduire le bruit et la pollution routière des voies de SQY les plus fréquentées (N10, RD 912, RD 36) et leurs carrefours à ronds-points, il faut des écrans phoniques ainsi que des enrobés spéciaux (revêtement bitumineux mince et ultramince couplés avec des revêtements routiers et des murs à base d'oxyde de titane qui piègent une partie de la pollution)</p> <p>Ces murs et écrans acoustiques pourraient être couplés à des panneaux photovoltaïques</p> <p>4/ DIVERS</p> <p>Il faut</p> <ul style="list-style-type: none"> • encourager, améliorer l'esthétique des villes et leur propreté <p>Par exemple, quand on traverse Trappes par la RN 10 on a une vue très laide, dégradée et dévalorisante de la cité. Cette ville ne mérite pas. du tout cette image et mauvaise impression. Il y a de beaux et sympathiques quartiers à Trappes, et nous comptons sur le nouveau maire "vert", qui vient d'être élu, pour qu'il ne tarde pas à améliorer, verdifier l'endroit. Ce qui rendra ses habitants heureux et fiers d'y vivre.(enfin dans le calme, dans un air respirable et sans la pollution)</p> <p>De même, il y a dans cette ville, - et on le déplore, c'est de plus en plus fréquent- des dépôts hideux d'encombrants permanents et autres déchets qui attirent les rats et vermines et dégrade la vue (comme la rue Casanova) Est ce que cela est ainsi dans d'autres villes de l'agglomération ? c'est extrêmement déplaisant et donne une très mauvaise image du quartier</p> <p>Les propriétaires de TRAPPES paient pourtant des impôts fonciers -dont taxes ordures ménagères de 6.64 %. Il existe pourtant des déchetteries très fonctionnelles et bien tenues, ainsi que des ramassages mensuels dans la rue. Il faut déployer des brigades "vertes" et sanctionner au besoin les plus récalcitrants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la ré-installation, de véritables commerces "traditionnels" en centre ville ("comme autrefois"), tels que (charcuteries, traiteurs, crèmerie,.....) <p>facilement accessibles aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite aux personnes ne disposant pas de véhicules automobiles, ou ne souhaitant pas s'en servir par souci "écologique" et "économique", mais malheureusement contraintes de prendre la voiture pour faire des km pour aller chercher des produits qu'elle ne trouvent pas, ou hélas plus dans leur ville. , bref peut être moins de pizzerias, de fast-foods, de sandwicheries..kébab.....assez nocifs pour la santé..)</p> <ul style="list-style-type: none"> • encourager sur chaque marché l'installation de points AMAP et de produits locaux "bio". <p>CONCLUSION ET REMARQUES</p> <p>L'accès à cette consultation n'est pas facile. En plus il y a énormément de fichiers qui sont très techniques et pas faciles à lire</p> <p>Avec l'espoir d'être entendus et de voir rapidement se réaliser :</p> <p>les réductions de toutes les pollutions (sonores, chimiques, lumineuses)</p> <p>l'embellissement et le verdissement</p> <p>de toutes les villes de SQY, sans en oublier aucune, et sans favoriser l'une plus que l'autre (ou un quartier plus que l'autre)</p> <p>MERCI DE NOUS AVOIR PRETE ATTENTION !</p> <p>ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DES PAVILLONS</p> <p>DE LA RUE DANIELLE CASANOVA (Cité Nouvelle) Association n° W7840060004</p> <p>27 rue Danielle Casanova</p> <p>78190 TRAPPES</p> <p>ANNEXE PAGES 1 ET 2</p> <p>LA REQUALIFICATION DE LA NATIONALE 10 A TRAPPES & SON PLATEAU URBAIN</p> <p>Partout on écrit ou parle d' "enfouissement" de la NATIONALE 10 à TRAPPES mais ATTENTION ! CE N'EST PAS UN ENFOUISSEMENT !</p> <p>Seulement, une dénivellation totale de 775 m en milieu de ville, (sur 6,50 m, 7 m de profondeur), comprenant : 2 trémies (rampes d'accès montée /descente) et 3 dalles en réelle couverture de 195 m, reliant les 2 rives de la ville:</p> <ul style="list-style-type: none"> o la dalle HOTEL DE VILLE c'est le PLATEAU URBAIN de 116 m (actuellement RD36 Pont Cachin Mairie) o la dalle MONTFORT de 28 m reliant le rue de Montfort à la rue de la République 	
--	---	--

	<p>o la dalle CORDERIE de 51 m reliant le cours de la Corderie (maison de la petite enfance et le Grenier à Sel) et entre les 3 dalles :</p> <p>2 tranchées à butons à ciel ouvert de 216 m (2 "cheminées" laissant remonter toute la pollution routière et le bruit) et avec, aux extrémités de la ville 2 énormes carrefours à îlot central et à 8 feux, de 100 m de diamètre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • carrefour N10/RD912 ("La Fourche" "Pavillon Bleu", base de loisirs) • carrefour N10/RD23 (av Martin Luther King, station BP, Hippopotamus) <p>Si la réunification des 2 rives de la commune coupée en 1953 par la déviation en pleine ville de la N10, est indispensable, le PROJET : VARIANTE 1A retenu par les maîtres d'ouvrage (DIRIF, Mairie de Trappes) n'est pas bon, il est TRES MAUVAIS alors que la VARIANTE 2C (certes plus chère) avec passage de la RN 10 sous les ronds points est la plus performante avec des gains environnementaux et de temps bien supérieurs à la VARIANTE 1A</p> <p>La Nationale 10, véritable autoroute et axe majeur des Yvelines qui assure principalement la liaison avec les autoroutes A12 et A11, et qui supporte le trafic local :</p> <ul style="list-style-type: none"> • est classée en catégorie 1, la plus bruyante, • supporte un trafic à Trappes de près de 80 000 véhicules jour dont 40 % de poids lourds (majoritairement internationaux) <p>et nous apporte d'énormes pollutions toutes nocives pour la santé (décès d'1 personne sur 6 dû à la pollution selon l'OMS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> o aériennes : pollutions par particules (benzène, Co2, oxyde d'azote....) o sonores : par le dépassement des 70 dB(A) le jour et 65 dB(A) la nuit <p>en dépassant fréquemment les valeurs limites, (pics de pollutions, canicules, de plus en plus fréquents,.....)</p> <p>L'ouvrage de requalification de la N10, sur 1,5 km, et l'édification du plateau urbain n'amélioreront en rien le trafic, ne réduiront en rien ni la pollution par particules ni les nuisances sonores POURQUOI ? :</p> <p>Trafic : il va aller en croissant. En fait nous avons 4 axes routiers importants dans la ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la Nationale 10 axe majeur • La RD23 (venant d'Elancourt France Miniature) • la RD912 (Plaisir Elancourt Base de Loisirs [route de Dreux]) • la RD36 (de Trappes Rond Point Tabarly jusqu'au Christ de Saclay 91 via Montigny, Voisins, Chateaufort...) <p>La rue de Stalingrad Nord (voie de desserte parallèle à la N10) et le plateau urbain auront des carrefours à stop et à feux supplémentaires.</p> <p>Ces axes (N10, RD912, RD23, RD36) seront de plus en plus empruntés du fait des programmes immobiliers en cours, de Trappes et des environs, qui vont augmenter la population et de fait augmenter mécaniquement la circulation.</p> <p>Les ronds points à 8 feux, et le passage -en souterrain- sur 411 m de la N10 sous les 3 dalles, (Mairie, Montfort, Corderie) (avec descente et montée) en ralentissant la circulation vont créer des bouchons, alors qu'il aurait, au moins, fallu en plus, déniveler la voie principale : la NATIONALE 10 sous les 2 carrefours d'extrémité (comme ce qui se fait partout ailleurs) pour améliorer la fluidité du trafic (ou mieux encore enfouir complètement la N10 sous toute la ville)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pollutions de l'air et sonores, augmentées par la croissance du trafic, • pour la pollution de l'air : aggravée en plus par l'abattage de quelques 1 000 grands arbres, (dont 450 centenaires) arbustes et végétaux : autant de pièges à pollution, • sans qu'il y ait de réelles compensations assurées (cause financement) à part "l'arboretum" d'une quarantaine d'arbres sur le parvis de la mairie et le plateau urbain • et pour les nuisances sonores : Si le bruit sera nettement atténué au niveau des réelles couvertures du plateau urbain, (dalle Hôtel de ville de 116 m) il sera aggravé <p>ailleurs, surtout au niveau des 2 ronds points d'extrémité, plus particulièrement au carrefour RN10/RD23 (station BP Martin Luther King) qui va se trouver quasiment collé le long des pavillons de la rue Casanova</p> <p>Aucun revêtement routier spécial réduisant le bruit ! (comme partout ailleurs) Aucune protection acoustique., La seule "protection" sur toute de la ville, sera un mur "paysager" de 2 mètres de haut ! sur 310 m de long (mur Casanova, carrefour RN10/RD23), [bref un mur pour chats, chiens ou nains de jardin !!!]</p> <p>? Autres remarques :</p> <p>A l'Ouest, La véritable entrée de ville n'est pas au carrefour RD23/RN10 mais au niveau de "Léon de Bruxelles".</p> <p>Rien n'a été prévu ici pour les riverains de la Boissière bordant la N10, qui subissent, eux aussi de graves pollutions par particules et sonores infernales et un "paysage" urbain ni esthétique ni valorisant, ni digne d'une belle entrée de ville !</p> <p>N'oublions pas non plus qu'il y a : 12 écoles primaires, maternelles, crèches équipements sportif et culturel, fréquentés par des enfants et des sportifs, très proches (quelques mètres) de la N10 à Trappes et donc très impactés.</p> <p>Ce qui est choquant aussi c'est que 1 250 000 Euros HT sont budgétés pour déplacer, (au titre de mesure compensatoire au niveau de la prairie de fauche entre la N10 et le sud de la rue Casanova) 200 à 300 mètres plus loin, une 60aine de pieds d'une petite plante de 50 à 60 cm de haut, d'intérêt floristique moyen (la gesse sans feuille : une légumineuse de la "famille des petits pois, des pois de senteur" qui ne présente, à la connaissance actuelle du Muséum d'Histoire Naturelle, ni de réglementation de protection ni de degré de rareté justifiant de mesures de gestion particulières dans les Yvelines, plante classée en vert LC = préoccupation mineure, exactement au même niveau que les boutons d'or, pissenlits, ronciers et autres "mauvaises herbes" qui croissent également dans cette prairie)</p>	
--	--	--

	<p>6 444 m2 de LA PRAIRIE DE FAUCHE, appartenant à un propriétaire privé (délaissé vert) viennent de passer par miracle en constructible ; rachetés par l'état : 1 666 000 Euros (soit 258,65 Euros/m2). Ce rachat est le chiffre d'indemnisation le plus important consacré à l'expropriation des divers propriétaires impactés par ce projet.. Même si c'est légal c'est exorbitant !.</p> <p>Ce qui fait un peu plus de 3 000 000 Euros (avec le "déménagement" de la gesse sans feuilles) dépensés pour ce carrefour RD23/RN 10 en indemnisation et compensation !</p> <p>A PLAISIR les travaux de doublement de la RD 30 : 2 x 2 voies sur 4 km avec ronds points et protections phoniques (2,3 km d'écrans acoustiques et/ou buttes de terre) ont coûté 90 millions d'Euros, contre 117 millions d'Euros à Trappes sur 1,7 km POUQUOI cette différence de coût ?</p> <p>Voir les impôts augmenter, la valeur immobilière des propriétés riveraines baisser, dépenser 117 millions d'euros (dont 16 millions d'Euros financés par la mairie de Trappes) et infliger 5 à 6 ans minimum de travaux aux usagers et aux riverains sans améliorer ni la fluidité du trafic, ni diminuer significativement la pollution routière et les nuisances sonores ,</p> <p>est une erreur majeure dont les usagers et riverains paieront longtemps les conséquences.</p> <p>IL EST IMPERATIF DE REVOIR CE PROJET !</p> <p>IL FAUT REELLEMENT ENTERRER ou COUVRIR LA NATIONALE 10, DANS TOUTE LA TRAVERSE DE TRAPPES</p> <p>comme prévu à l'origine, il y a des années</p> <p>Pourquoi y a t'il de belles réalisations ailleurs alors que c'est toujours impossible à Trappes ?</p> <p>(protection acoustique, revêtements routiers insonorisés, aménagement paysagers, etc. etc.)</p> <p>Maintenant cela suffit nous ne voulons plus être maltraités</p> <p>Tous ces renseignements peuvent être vérifiés sur les sites de la DIRIF/et de la préfecture des Yvelines</p>	
--	--	--

	<p>1/ AIR & BRUIT</p> <p>l'agglomération de SQY en est elle équipée ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'enfouissement de la RN10 n'est pas prise en compte dans le PCAET, cependant pour la partie bruit il existe un PPBE • Pour la pollution atmosphérique, un plan Air Renforcé va être mis en place sur les deux premiers semestres 2021, il s'agira d'identifier des actions complémentaires aux actions en place et de programmer de nouvelles actions afin de répondre aux objectifs du PREPA (Plan de Réduction d'Emissions de Polluants Atmosphériques). • Les modélisations d'Airparif ont été éprouvées sur les dernières années, ainsi il n'y a pas pour l'instant d'actions complémentaires concernant les mesures de polluants atmosphériques. Cette action pourrait être proposé dans le cadre du Plan Air Renforcé. <p>2/ ENERGIE - ECLAIRAGE PUBLIC ECONOMIE et GESTION DE L'EAU</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ALEC SQY est subventionnée par l'agglomération pour mettre en place des dispositifs d'aide et d'accompagnement pour les habitants. L'ALEC SQY et la direction de l'habitat de SQY sont en lien avec le département dans ce cadre qui porte le programme Habiter Mieux. Ceci afin de permettre aux foyers aux revenus modeste de pouvoir faire des travaux de rénovations thermiques avec aide et de voir ainsi réduire leur facture de chauffage. • Géothermie • Eclairage à LED = schéma directeur aménagement lumière = actuellement l'ensemble des luminaires d'éclairage public remplacés le sont par des luminaires à leds. De plus, SQY équipe chaque luminaire d'un système de gradation permettant d'abaisser l'intensité lumineuse de 22h à 6h du matin. • L'éclairage public bioluminescent (par la mise en place de plantes lumineuses) = Les services se tiennent au courant de l'évolution de ce procédé qui à ce stade existe au stade expérimental. • Mettre en place également de tels systèmes d'éclairages, plus doux, dans les parcs urbains et des balisages lumineux pour les pistes cyclables, ainsi que sur des murs végétalisés = Comme expliqué précédemment, les parcs, pistes cyclables sont équipés au et à mesure de luminaires leds de faible puissance équipés de système d'abaissement de puissance. • Dans le cadre du SDAL et depuis de nombreuses années, SQY rénove son éclairage public dans un objectif d'éclairer juste en installant des luminaires performants (sources à leds, optiques n'éclairant pas le sol, puissance ajustée pour ne pas sur-éclairer), en pratiquant une extinction nocturne ou une très forte baisse d'intensité (couplée dans certains cas à un système de détection de présence) dans les espaces types sentes, parcs et jardins, ... Conformément à l'arrêté du 18 décembre 2018, les espaces végétalisés sont éclairés par des leds de températures de couleur plus chaudes afin de prendre en compte la faune et la flore. L'éclairage mis en œuvre respecte les trames vertes et bleues du territoire. Concernant la RN10, les station-service, les stades, ces éclairages ne sont pas gérés par SQY. <p>3/ CLIMAT / PAYSAGE/ aménagement des villes de SQY traverse TRAPPES très laid</p> <p>Avant tout, dans chaque commune de l'agglomération de SQY, dans chaque quartier, dans chaque rue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • privilégier la plantation (et non la destruction) d'arbres, d'arbustes, de végétaux indigènes, préservant, améliorant et créant la biodiversité (flore, oiseaux, petite faune, insectes qui favoriseront à leur tour la naissance d'arbres, arbustes etc. etc.) = Ces deux points sont pris en compte dans la Charte de l'Arbre et Trame verte et bleue 	
--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • arrêter l'abattage des arbres, arbustes et buissons (1 000 dans le cadre de la requalification de la N10 à Trappes et son plateau. L'abattage de ces végétaux vont faire fuir les, oiseaux, insectes etc. pour de très nombreuses années, ou pour toujours ; la replantation de ces arbres n'étant pas sûre (question de budget) = Ces deux points sont pris en compte dans la charte de l'arbre, la Trame verte et bleue et PLUi • favoriser, (quand l'implantation d'arbres et d'arbustes n'est pas ou n'est plus possible) <ul style="list-style-type: none"> o la mise en place de systèmes de "murs" végétalisés (sur les ronds point routiers et leurs terre pleins centraux) Il est possible pour tous les usagers du territoire de proposer de nouvelles actions sur le site ESQYMO o comme le mur de protection NATURAWALL au fort pouvoir anti polluant atmosphérique et antibruit (réduction du bruit de 67dB(A) en laboratoire), avec une faible prise au sol de 0.92 mètres et jusqu'à une hauteur de 4,50 mètres, pour un prix à 600 Euros TTC du m2 (de réalisations NATURAWALL ont été faites à Paris, notamment à l'héliport). Il est possible pour tous les usagers du territoire de proposer de nouvelles actions sur le site ESQYMO <p>Mais il y a d'autres techniques et d'autres fournisseurs.)</p> <ul style="list-style-type: none"> o la plantation (peut être par les habitants, et en y intéressant les enfants et les jeunes) sur les délaissés verts des rues ou autres, de fleurs, d'herbes aromatiques (basilic, coriandre, cerfeuil, estragon, persil, laurier, thym, romarin) de petites salades, de petits fruitiers (fraisiers, framboisiers) que les passants et les enfants pourraient cueillir -en respectant les lieux évidemment => action du PCAET o la création de plus de petits jardins potagers => action du PCAET o la plantation d'arbres fruitiers (poiriers, pommiers, cerisiers.....) par les communes dans leurs terrains , => action du PCAET <ul style="list-style-type: none"> • enfin tout végétaux résistant qui demandent peu ou pas d'entretien, qui sont beaux en toute saison et qui sont surtout des pièges à carbone et des îlots de fraîcheur • favoriser la couverture des terrasses et murs des bâtiments publics et privés par des végétaux (sedum, etc.) protecteurs contre le froid, la sécheresse, la chaleur, et esthétiques (pouvant cacher la laideur de certains bâtiments de nos villes) Il est possible pour tous les usagers du territoire de proposer de nouvelles actions sur le site ESQYMO • ne pas construire d'habitation au bord des routes très fréquentées (même si les constructions répondent aux normes acoustiques, mais border ces routes d'un maximum de végétaux ou dispositifs anti-bruit => Ces dispositions entrent dans le cadre des documents d'urbanisme, PLUi et PLUs <p>Pour réduire le bruit et la pollution routière des voies de SQY les plus fréquentées (N10, RD 912, RD 36) et leurs carrefours à ronds-points, il faut des écrans phoniques ainsi que des enrobés spéciaux (revêtement bitumineux mince et ultramince couplés avec des revêtements routiers et des murs à base d'oxyde de titane qui piègent une partie de la pollution) => bruit pris en compte dans le PPBE</p> <p>Ces murs et écrans acoustiques pourraient être couplés à des panneaux photovoltaïques</p> <p>4/ DIVERS</p> <p>Il faut</p> <ul style="list-style-type: none"> • encourager, améliorer l'esthétique des villes et leur propreté => Il est possible pour tous les usagers du territoire de proposer de nouvelles actions sur le site ESQYMO : Actions de nettoyage communales <p>Par exemple, quand on traverse Trappes par la RN 10 on a une vue très laide, dégradée et dévalorisante de la cité. Cette ville ne mérite pas. du tout cette image et mauvaise impression. Il y a de beaux et sympathiques quartiers à Trappes, et nous comptons sur le nouveau maire "vert", qui vient d'être élu, pour qu'il ne tarde pas à améliorer, verdifier l'endroit. Ce qui rendra ses habitants heureux et fiers d'y vivre.(enfin dans le calme, dans un air respirable et sans la pollution)</p> <p>De même, il y a dans cette ville, - et on le déplore, c'est de plus en plus fréquent- des dépôts hideux d'encombrants permanents et autres déchets qui attirent les rats et vermines et dégrade la vue (comme la rue Casanova) Est ce que cela est ainsi dans d'autres villes de l'agglomération ? c'est extrêmement déplaisant et donne une très mauvaise image du quartier</p> <p>Les propriétaires de TRAPPES paient pourtant des impôts fonciers -dont taxes ordures ménagères de 6.64 %. Il existe pourtant des déchetteries très fonctionnelles et bien tenues, ainsi que des ramassages mensuels dans la rue. Il faut déployer des brigades "vertes" et sanctionner au besoin les plus récalcitrants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la ré-installation, de véritables commerces "traditionnels" en centre ville ("comme autrefois"), tels que (charcuteries, traiteurs, crèmerie,.....) facilement accessibles aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite aux personnes ne disposant pas de véhicules automobiles, ou ne souhaitant pas s'en servir par souci "écologique" et "économique", mais malheureusement contraintes de prendre la voiture pour faire des km pour aller chercher des produits qu'elle ne trouvent pas, ou hélas plus dans leur ville. , bref peut être moins de pizzerias, de fast-foods, de sandwicheries..kébab.....assez nocifs pour la santé..) • encourager sur chaque marché l'installation de points AMAP et de produits locaux "bio". => Il est possible pour tous les usagers du territoire de proposer de nouvelles actions sur le site ESQYMO en lien avec fiche Plan agriculture locale et circuits courts 	
--	--	--

37 02/12/20	<p>Après lecture, ce PCAET ne semble pas assez ambitieux et n'est pas accompagné des budgets permettant des actions d'ampleur. Les Villes de l'agglomération devraient être accompagnées techniquement et financièrement pour l'installation d'énergies durables (photovoltaïque, géothermie voire méthanisation). La gestion de l'eau douce devrait être une priorité (récupération et réutilisation sanitaire des eaux pluviales sur les bâtiments publics, arrosage automatique goutte à gouttes...) Les déchetteries devraient toutes être reliées à des ressourceries à proximité pour favoriser le réemploi. Un moratoire devrait être pris pour stopper l'extension des zones commerciales. Le réseau de transports interurbains devrait être renforcé à toutes les heures de la journée. Tous les abribus devraient être végétalisés (toit et autour) pour le confort des usagers et la lutte contre les îlots de chaleur. Les projets d'installation d'agriculteurs ou de résilience alimentaire et les porteurs de projets ESS devraient bénéficier de davantage de soutien en terme de locaux ou espaces et de soutien financier. Les écoles, collèges et lycées devraient bénéficier davantage d'éducation à l'environnement.</p>	Sophie Stucki Habitante Les Clayes sous Bois
	<ul style="list-style-type: none"> - Le PCAET va être présenté au vote du conseil communautaire pour adoption définitive en mai 2021. Les budgets sont votés annuellement, les actions seront mises en place suivant les budgets alloués par les élus dans ce cadre. - Les programmes et sensibilisation mis en place dans les écoles, collèges et lycées se font dans le cadre d'actions et d'enseignements élaborés et délivrés par l'éducation nationale, nous n'avons pas la main dans ce cadre. - Le réseau de transports interurbains devrait être renforcé à toutes les heures de la journée, le renforcement des lignes de transports en commun n'est pas du ressort du PCAET mais du PLD (plan local de déplacement). - Le déploiement des ENR&R est étudié lors des opérations d'aménagement portées par l'agglomération. L'ALEC SQY accompagne les habitants pour la rénovation thermique de l'habitat et le déploiement du photovoltaïque dans ce cadre. Le déploiement d'ENR&R demande des budgets conséquents, les actions peuvent donc prendre plusieurs années à se mettre en place. Un Groupe de travail va être mis en place pour le développement des ENR&R sur 2021, cette fiche est portée par l'ALEC SQY. - Les déchetteries devraient toutes être reliées à des ressourceries à proximité pour favoriser le réemploi = cette action pourra être proposée dans le cadre du PLDPDMA porté par SQY - La gestion de l'eau douce devrait être une priorité (récupération et réutilisation sanitaire des eaux pluviales sur les bâtiments publics, arrosage automatique goutte à gouttes...) = il s'agit dans ce cadre du fonctionnement de chaque collectivité, SQY n'a pas vocation par le PCAET à mettre en place des obligations auprès des collectivités. <p>Il est possible pour tous les usagers du territoire de proposer de nouvelles actions sur le site ESQYMO =></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un moratoire devrait être pris pour stopper l'extension des zones commerciales. - Tous les abribus devraient être végétalisés (toit et autour) pour le confort des usagers et la lutte contre les îlots de chaleur. 	
38 02/12/20	<p>Avis du groupe PCAET du CODESQY Résumé du document en pièce jointe : Seule une diminution des émissions de l'ordre de 3% par an dès maintenant permettra de limiter la hausse de température à des valeurs non catastrophiques. Le PCAET est l'instrument pour organiser les plans d'action, à l'échelle d'un territoire, pour faire face à ces enjeux. Les objectifs principaux et les domaines d'actions prioritaires du PCAET de SQY sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la production de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air ; les leviers d'actions sont : la rénovation énergétique des bâtiments, la réduction des pollutions émises par les transports et l'agriculture, - Renforcer la résilience du territoire en développant l'agriculture locale et les circuits courts, mettant en place l'économie circulaire, œuvrant vers l'autonomie énergétique (réduction des consommations et productions d'énergie localement). <p>Le Codesqy considère que la priorité est plus d'amplifier la dynamique de mobilisation territoriale que le PCAET cherche à impulser que de proposer des améliorations ponctuelles au programme d'actions mis en consultation. Il propose deux leviers d'actions en ce sens :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Mieux mobiliser les acteurs et les habitants du territoire 2 - Amplifier le programme d'actions de transition écologique sur le territoire en profitant du nouveau dispositif de financement des contrats de relance et de transition écologique (CRTE). <p>Le premier levier se décline en quatre axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Informer et sensibiliser le grand public 2. Accompagner les acteurs socio-économiques et associatifs pour convaincre les habitants 3. Faciliter l'adoption des solutions proposées par les politiques publiques 4. Contribution de la gouvernance à la mobilisation. <p>En conclusion :</p>	CODESQY

		<p>Il y a une urgence égale à organiser un plan d'actions permettant de faire adhérer les Saint-Quentinois à ce programme d'action et de les mobiliser autour de cet enjeu majeur.</p> <p>Nous proposons que cela fasse partie non seulement des actions du PCAET, mais également d'un programme renforcé, dans le cadre du plan de relance national, comme épine dorsale du futur projet de territoire et de contrats de relance et de transition écologique.</p> <p>Le premier facteur de succès sera la volonté politique entre les mains des élus communaux et intercommunaux</p>	
		Les remarques du CODESQY comme indiqué dans le document transmis par le CODESQY n'ont pas pour objectif d'amender le texte mis en consultation mais de proposer des éléments pour amplifier la dynamique de la mobilisation territoriale autour du PCAET	
39		<p>Je suis très intéressé par ces démarches, études, observations aussi je voudrais vous signaler les nuisances répétées par l'usine de production des enrobés bitumeux située à La Verrière entre la N10 et les voies de chemin de fer.</p> <p>Des odeurs suffocantes envahissent régulièrement notre quartier, résidence de La Chapelle, Croux de Malte, Villedieu. Ils nous faut fermer les fenêtres quand le vent Ramène ces fumées. Dans le cas contraire, c'est les tours à proximité du quartier de La Verrière qui prennent les fumées ce qui n'est pas mieux !!!</p> <p>Nous savons que les relevés et autres mesures de l'air ne sont pas réalisés dans ce secteur, dans le cas contraire merci de me les communiquer.</p> <p>La pollution de la N10 s'y ajoute, avec le bouchon quotidien du pont de la Villedieu.</p> <p>Merci pour votre prise en compte.</p>	<p>LEFEVRE JEAN PIERRE 1 ALLÉE BALZAC 78990 ELANCOURT</p>
40		<p>je me suis déjà exprimée ici sur votre site et en version papier, le 1er décembre 2020, en tant que secrétaire d'une association de défense de propriétaires de pavillons à TRAPPES, quartier CITE NOUVELLE, infortunés riverains hélas de l'autoroutière NATIONALE 10 et ses 80 000 véhicules jour dont 40 % de poids lourds</p> <p>Les travaux "d'enfouissement" de cette N10 à trappes ont démarré et devraient si tout va bien se terminer en 2028. Nous persistons à dire et redire que ce n'est pas un enfouissement, mais une tranchée au niveau de la maire de 411 mètres dont 3 dalles en réelle couverture de 195 m + les trémies (rampes montée et descente) ce qui fait une dénivellation totale de 775 mètres (non un enfouissement) en milieu de ville sur une traversée totale de ladite RN10 de Trappes d'environ 1.8 à 2 km. Avec en extrémité (entrée et sortie de ville) 2 ronds points bétonnés de 100 mètres de diamètre, à 8 feux, identiques à ceux de PLAISIR (aménagement récent de la RD 30) !!!!</p> <p>Vous vous doutez bien que l'air (et le bruit) (nous avons déposé la même remarque pour les consultations des PPBE PLAN PREVENTION DU BRUIT DES YVELINES et de SQY) ne seront absolument en rien améliorés (sauf au niveau de la mairie et encore) ni la circulation (risques de bouchon et donc plus de pollution)</p> <p>Les travaux ont donc commencé et nous déplorons l'abattage des platanes quasi centenaires au carrefour de LA FOURCHE RN10/RD912 (Pavillon Bleu) Ce n'est qu'un commencement puisque au fur et à mesure d'autres arbres seront abattus (env 1000 en tout) Seront ils vraiment remplacés ? A voir selon les finances.</p> <p>A la lecture des plans de requalification de N10 qu'on veut bien nous montrer, je m'aperçois que les voies piétonnes et cyclistes vont longer à 50 cm les voies du rond point du carrefour N10/RD23 (station BP Hippopotamus MERCEDES) Ce n'est pas très écologique. Il faudrait au moins un mur antibruit, végétalisé ou autres</p> <p>A l'autre carrefour RN10/912 Il n'y a aucune voie de circulation douce ! (ni piste cyclable, ni piste piétonne) LES POUVOIRS PUBLICS LOCAUX (SQY DEPARTEMENT REGION) ne peuvent ils pas intervenir pour exiger une végétalisation maximale aux abords du futur ouvrage, sur toute la traversée de TRAPPES ? Cela pourrait améliorer la qualité de l'air et diminuer ne serait ce qu'un tout petit peu les pollutions chimique et sonore et améliorer l'esthétique de la ville qui en a bien besoin à cet endroit !</p> <p>Par ailleurs les dossiers sont difficilement consultables . il y a pléthore. Ils sont chronophage. Il n'y a t'il pas moyen de faire un travail préalable de présentation et de simplification MERCI DE M'AVOIR PRETE ATTENTION</p>	<p>Mme BLAND 5, rue Danielle Casanova 78190 TRAPPES</p>
		Réponses faites antérieurement dans le cadre de l'observation n°36	